



Le porte-parole de la MP, Alain Atundu

## MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

## Les candidats seront désignés conformément au calendrier électoral

Au cours d'un point de presse tenu hier à Kinshasa, la Majorité présidentielle (MP) a promis la désignation de son candidat dans peu de temps pour concourir à l'élection présidentielle de décembre prochain. Son porte-parole, André Alain Atundu, a indiqué que des dispositions nécessaires devront cependant être prises en mettant tous les alliés d'accord sur le candidat qui sera désigné afin de

sauvegarder l'unité de la famille présidentielle.

Tout en réitérant le fait que la MP prendra effectivement part à toutes les échéances électorales prévues d'ici à décembre, il a ajouté que « les candidats de la majorité seront désignés conformément au calendrier publié par la Céni ».

Page 3

## MUSIQUE

## Le jazz se célèbre diversement

Voici cinq ans depuis que Kinshasa a commencé à fêter le jazz. Aussi, c'est de manière assez solennelle qu'il célèbre ce cinquième anniversaire depuis le 24

avril. À la suite du colloque tenu à l'Institut national des arts en fin de matinée et l'exposition de photos sur le jazz dans la soirée de mercredi, hier le Centre

Wallonie-Bruxelles a pris le relais. Des concerts sont déjà inscrits au nombre des rencontres multiples organisées pour les amateurs de ce genre musical

avant même le 30 avril, la Journée internationale du jazz instituée par l'Unesco depuis 2012.

Page 4

## COMMISSION MIXTE SUR LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

## Des ONG décident de rejoindre les travaux



Des manifestants pendant la marche du 21 janvier 2018 à Kinshasa tholiques.

Dans une correspondance du 25 avril adressée à la ministre des Droits humains, six ONG de défense des droits de l'homme ont annoncé la levée de la suspension de leur participation aux travaux de la commission mixte instituée en vue de faire la lumière sur les violations des droits humains enregistrés lors des marches de décembre 2017 et janvier 2018 organisées par les laïcs ca-

Ces ONG justifient leur décision par le constat d'un début d'application de certaines de leurs recommandations dont la prise en charge médicale des blessés ainsi que l'encadrement du rassemblement politique de l'UDPS du 24 avril à la place Sainte-Thérèse.

Page 2

## NORD-KIVU

## Massacres ciblés à répétition à Beni-Lubero



La ville de Kananga

Les jeunes de la communauté nande établis à Kinshasa se sont indignés de la situation sécuritaire à Beni-Lubero, dans la province du Nord-Kivu, caractérisée par des massacres ciblés à répétition. Par une lettre ouverte adressée à la population congolaise, ils espèrent sensibiliser la communauté nationale et internationale au carnage dont est victime la population civile des villes de

Butembo, Beni et Lubero au Nord-Kivu du fait de leur appartenance à la communauté autochtone Nande.

Malgré le pardon accordé aux auteurs de ces actes, ils attendent des actions afin d'éviter à cette partie du pays d'être toujours le théâtre de ce genre d'actes qui désolent la population de ce coin du pays.

Page 3

## ÉDITORIAL

## Commerce

Ainsi que nous l'avons souligné ces derniers jours, il y a d'abord la protection de la nature, ensuite la mise en valeur des ressources que celle-ci renferme, enfin le progrès social qui en découlera à brève échéance. Mais il y a aussi - et nous concluons sur ce constat la série d'éditoriaux consacrée cette semaine au Fonds bleu - l'essor du commerce que ce vaste mouvement provoquera beaucoup plus vite et plus fort qu'on ne le croit sur toute l'étendue du territoire.

La mise en place dimanche de cette institution, dont la mission sera d'accélérer l'émergence de l'Afrique centrale tout en contribuant de façon décisive à la lutte contre le dérèglement climatique, conduira en effet à l'abaissement, voire même à la suppression des barrières artificielles élevées du temps de la colonisation entre les peuples et malheureusement encore trop présentes. Parce qu'elle donnera un contenu très concret à la nécessaire concertation entre les Etats, elle conduira leurs gouvernements à mettre en place les dispositifs qui permettront la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue de l'immense Bassin du Congo.

Ce mouvement profitera à toutes les nations de cette très riche et encore très mal exploitée partie du monde. Mais elle boostera aussi, comme on dit en langue populaire, les économies qui, à l'instar de la nôtre, se trouvent placées géographiquement de telle manière qu'elles sont un carrefour incontournable. Soit dit en passant, c'est ce constat de la réalité à venir qui, bien avant que soit lancée l'idée du Fonds bleu, avait conduit chez nous la plus haute autorité de l'Etat, le président Denis Sassou N'Guesso, à initier le programme de grands travaux qui a permis de désenclaver tous les départements du Congo.

Soyons donc conscients que la création du Fonds bleu va provoquer un essor du commerce dont nous ne mesurons pas la portée. Par la route, par le rail, par l'eau, par les airs les biens de toute nature produits dans nos campagnes afflueront très vite vers les grandes cités de la région, mais gagneront également les contrées lointaines d'où provenait jusqu'à présent une bonne partie des aliments que nous consommons. Bien au-delà de l'écologie qui justifie la mise en place effective de cette noble institution, c'est à une véritable révolution économique et sociale que nous allons assister grâce au Fonds bleu.

Les Dépêches de Brazzaville

## COMMISSION MIXTE SUR LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

## Des ONG rejoignent les travaux

La décision des associations concernées est motivée par le début d'application de certaines de leurs recommandations par les autorités nationales.

En effet, elles viennent d'annoncer leur retour aux travaux de la commission mixte instituée en vue de faire la lumière sur les violations des droits humains enregistrées lors des marches de décembre 2017 et janvier 2018 organisées par les laïcs catholiques.

Elles justifient leur décision par le constat d'un début d'application de certaines de leurs recommandations faites dans le cadre de cette commission. « Nos organisations ont noté avec satisfaction le début de la prise en charge médicale des blessés et de l'encadrement du rassemblement politique de l'UDPS du 24 avril 2018 », ont fait observer ces associations.

Présidée par la ministre des Droits humains, cette commission regroupe des délégués des ministères des Droits humains et de la Justice, de la Commission nationale des droits de l'homme, de la société civile, du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme et du Bureau de liaison de l'Union africaine. Elle avait recommandé la levée de l'interdiction des réunions et des manifestations à quelques mois des échéances électorales ainsi que la libération des manifestants arrêtés les 31 décembre et 21 janvier.

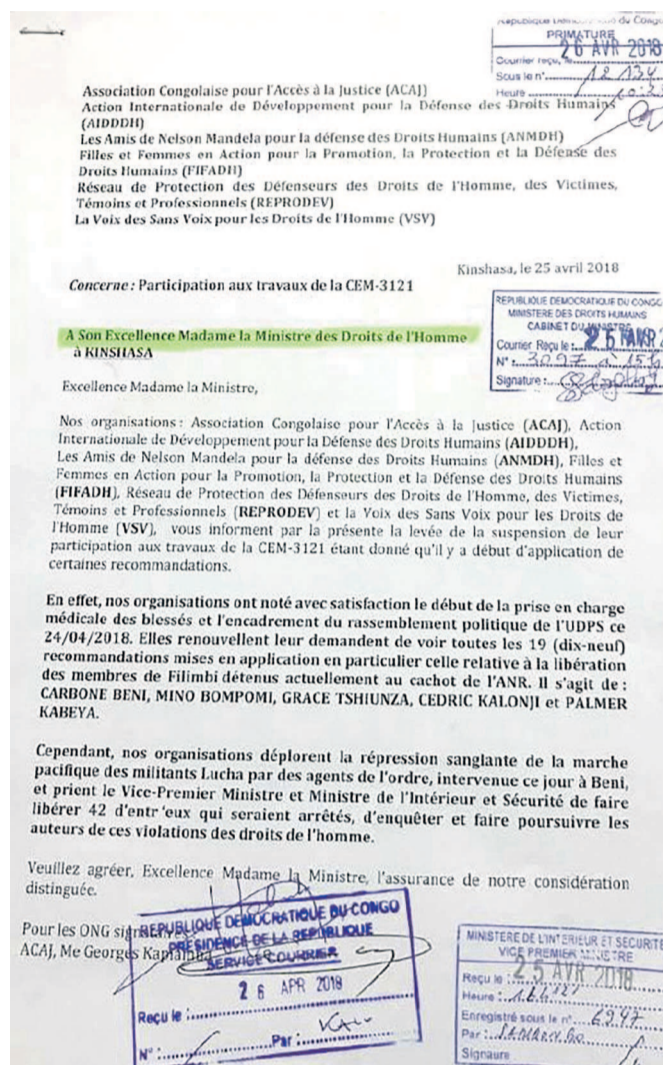
La mise en application de dix-neuf recommandations

Les six ONG signataires de la correspondance ont renouvelé leur demande sur la mise en oeuvre de toutes les dix-neuf recommandations, en particulier celle de la libération des membres du mouvement citoyen Filimbi détenus actuellement à l'Agence nationale de renseignement. Elles ont également déploré la répression sanglante, le même jour (25 avril 2018) à Beni, de la marche pacifique des militants de la Lucha par des agents des services de l'ordre. Elles ont, enfin, sollicité du vice-Premier ministre et ministre chargé de l'Intérieur, la libération

de quarante-deux de ces militants qui seraient arrêtés et l'ouverture d'une enquête à cet effet afin de poursuivre les auteurs de ces violations des droits de l'homme.

Les signataires de cette lettre sont notamment l'Acaj, les Amis de Nelson Mandela pour la défense des droits humains, la Voix des sans-voix pour les droits de l'homme, l'Action internationale de développement pour la défense des droits humains, Filles et femmes en action pour la promotion, la protection et la défense des droits humains ainsi que le Réseau de protection des défenseurs des droits de l'homme, des victimes, témoins et professionnels.

Lucien Dianzenza



La lettre envoyée à la ministre par les ONG

Le 11 avril, six associations congolaises de défense des droits de l'homme suspendaient leur participation aux travaux de la commission mixte avec le gouvernement, estimant que leurs recommandations restaient « non appliquées » dans le pays. Dans une intervention à la presse, le président national de l'Association congolaise pour l'accès à la justice, Me Georges Kapiamba, avait notamment déploré que rien n'avait été fait, faisant notamment allusion à la non « prise en charge effective » de tous les blessés par balles.

Cependant, dans une correspondance du 25 avril qu'elles ont adressée à la ministre des Droits humains, ces six ONG sont revenues sur leur décision.

**LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE** Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila  
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

## ÉDITION DU SAMEDI :

Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaine Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Sports : Martin Enyimo  
Relations publiques : Adrienne Londole  
Service commercial : Stella Bope  
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa  
Gombé/Kinshasa - RDC -  
Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :  
Adrienne Londole  
Chef de service publicité :  
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama  
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville :  
Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani  
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngonzo

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaïne Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél. : (+242) 05 532.01.09  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## NORD-KIVU

# Les jeunes Nande de Kinshasa dénoncent des massacres ciblés à Beni-Lubero

**Des jeunes ressortissants de la province, établis dans la ville capitale, ont fait entendre leur voix à travers une correspondance adressée à la communauté nationale et internationale afin que cesse le « carnage » qui se déroule dans cette partie du pays.**

Les jeunes de la communauté nande établis à Kinshasa se sont indignés de la situation sécuritaire à Beni-Lubero, dans la province du Nord-Kivu, caractérisée par des massacres ciblés à répétition. Dans une lettre ouverte adressée à la population congolaise et signée par le porte-parole de leur association, Trésor Kakule Kolobani, ces jeunes visent à sensibiliser la communauté nationale et internationale au carnage dont est victime la population civile des villes de Butembo, Beni et Lubero, « du fait de leur appartenance à la communauté Nande, autochtone de ce coin » de la province.

Dans cette correspondance, en effet, la Coordination de la jeunesse nande de Kinshasa (Cojeunak) a indiqué que c'est depuis avril 2014 que la population civile de Beni est victime des massacres ciblés. Une situation qui a entraîné, selon cette organisation, une crise humanitaire sans précédent et la méfiance de la population envers l'État suivies de l'effritement de son

autorité.

## Un bilan catastrophique

Rappelant que cette situation et les massacres qu'elle a occasionnés seraient l'œuvre de la rébellion ougandaise, les ADF, dont les relations avec Kinshasa évoluent en dents de scie, les jeunes nande ont dressé, comme bilan de ces quatre années d'insécurité dans leur contrée, les assassinats sauvages des milliers de personnes, la disparition des milliers d'autres, des centaines de villages incendiés et dévastés ainsi que des milliers de personnes vouées à l'errance et à la pauvreté indescriptible.

Pour ces jeunes nande, les opérations militaires menées dans ces zones n'ont rien apporté si ce n'est la militarisation à outrance de ces contrées avec la création d'une greffe d'insécurité par certains éléments incontrôlés de l'armée régulière. La Cojeunak regrette, par ailleurs, que les missions parlementaires et autres officiels descendus dans cette partie du Nord-Kivu n'aient eu comme suite que des rapports qui moisissent dans des tiroirs des autorités sans que la situation ne s'améliore sur le terrain. « Cette situation crée une méfiance de la population vis-à-vis du gouvernement de la République », a écrit la Cojeunak.



## « Victime de son hospitalité »

La Cojeunak explique que la situation vécue dans cette contrée est due à l'esprit expansionniste qui hante certaines communautés des pays de la région des Grands lacs. « Ces attitudes antagonistes sont à la base des alliances politico-militaires qui se font et se défont », souligne-t-elle, martelant que c'est cette dynamique de la région des Grands lacs qui fait que « la province du Nord-Kivu a toujours été la porte d'entrée de l'instabilité de la RDC par la manipulation et la complicité de certaines tribus appuyées par des pays voisins qui caressent le rêve de domination

*Le logo de la Cojeunak au-delà de la frontière conventionnelle du pays ».*

Relevant l'hospitalité qui caractérise depuis toujours la région Beni-Lubero, la Cojeunak pense que, malgré le pardon accordé, il faudra réévaluer les recommandations formulées dans le mémorandum de l'Association culturelle nande/Kyaghanda-Kinshasa, adressé le 18 mars 2016 au président de l'Assemblée nationale. L'association voudrait également qu'une enquête parlementaire soit diligentée à Beni-Lubero et que les auteurs des actes décriés soient traduits en justice. En outre, la Cojeunak souhaite la création d'un cadre d'interpellation d'acteurs politiques, des commandi-

taires, des planificateurs et des tireurs des ficelles de ces massacres, bien connus et pointés du doigt par la population locale lors de la mission humanitaire et de sensibilisation des ministres originaires du Nord-Kivu.

L'association a aussi exhorté à la poursuite de la neutralisation totale et systématique de tous les groupes armés locaux ainsi qu'à la restauration de l'autorité de l'État. L'identification de tous les réfugiés rwandais vivant en RDC, la relève des militaires et policiers originaires du Nord-Kivu dont l'accointance avec les milices locales est avérée, la collecte des armes de guerre distribuées par certains leaders politiques à la population civile de Masisi, Rutshuru, Goma et Nyirangongo, font aussi partie des recommandations formulées. Il y a également l'encouragement du cadre de concertation intercommunautaire et l'accompagnement de ces communautés dans les initiatives tendant à consolider la cohabitation pacifique entre elles, l'enquête internationale dans la région, l'appel à une force internationale, l'exigence d'un tribunal pénal spécial international pour l'Ituri ainsi que la réévaluation des recommandations contenues dans les différents appels de la Cojeunak et la lettre ouverte de la société civile de Beni-Lubero.

**Lucien Dianzenza**

## MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

## Les candidats seront désignés conformément au calendrier publié par la Céni

**Au cours d'un point de presse tenu le 26 avril, la famille politique du chef de l'Etat a promis la désignation de son candidat dans peu de temps pour concourir à l'élection présidentielle de décembre.**

Qui sera candidat de la majorité à la présidentielle de décembre ? La question taraude bien des esprits. Alors que les autres regroupements politiques ont déjà désigné leurs candidats à ce prochain challenge - cas de l'UDPS et d'Ensemble qui alignent

respectivement Félix Tshisekedi et Moïse Katumbi -, la plate-forme présidentielle continue à entretenir le flou à ce sujet. Le nom du dauphin de Joseph Kabila, appelé à porter haut l'étendard de la famille politique lors de ce scrutin, n'est toujours pas connu pendant que les jours s'égrènent.

Et même, l'autorité morale de cette plate-forme n'a toujours pas encore levé une option définitive par rapport à sa visée de renoncer officiellement à briguer un troi-

sième mandat. Le mystère continue donc de planer dans le camp présidentiel qui, visiblement, donne l'impression d'avoir du mal à se déterminer par rapport aux prochaines échéances électorales. Des noms sont cités certes comme virtuel dauphin mais aucune désignation officielle ne suit pour tordre le coup à la rumeur. Inquiétant tout de même lorsqu'on sait que la Commission électorale nationale indépendante (Céni) est en passe de convoquer le corps électoral et d'enregistrer ses premières candidatures.

### L'unité et la cohésion d'abord, un peu de patience

Au cours d'un point de presse tenu le 26 avril, à Kinshasa, le porte-parole de la majorité présidentielle a tenu à fixer l'opinion sur ces questions. Alain Atundu s'est voulu rassurant dans ses propos en donnant les vraies raisons qui justifient ce qui peut être considéré comme de l'atermoiement. Au niveau de la famille politique, a-t-il expliqué, un travail est en train d'être fait en amont pour fédérer les différentes tendances autour d'un choix susceptible d'arranger tout le monde. « Des dispositions nécessaires devront être prises en mettant tous les alliés d'accord sur le candidat qui sera désigné afin de sauvegarder l'unité de la famille présidentielle », a-t-il déclaré.

Et d'asséner : « Les inspirations individuelles doivent se soumettre à la volonté commune de garder le leadership de la majorité présidentielle sur la vie politique ».

C'est dire qu'à la « kabilie », on tient fermement à l'unité et à la cohésion et que la désignation du dauphin devra procéder d'un choix collectif qui intègre les partis et autres regroupements politiques alliés. Toutefois, a-t-il nuancé, « les candidats de la majorité seront désignés conformément au calendrier publié par la Céni ». Tout en réitérant le fait que la majorité prendra effectivement part à toutes les échéances électorales qui vont s'organiser en fonction du calendrier électoral publié le 5 novembre par la Céni, Alain Atundu a invité les uns et les autres à la patience. « Un peu de patience. Notre candidat président sera connu. Les autres, ils ont déjà désigné leurs candidats. Nous sommes aussi en train de nous préparer. Nous ne sommes pas pressés. Notre candidat sera connu au moment venu », a-t-il ajouté. Intervenant au lendemain du meeting de Félix Tshisekedi qui s'est terminé sans incident majeur, le porte-parole de la majorité a salué « le comportement de l'UDPS avant, pendant et après sa manifestation comme un pas dans la bonne direction ».

**Alain Diasso**



Alain Atundu

## MUSIQUE

# Le jazz se célèbre diversement

**Des concerts sont déjà inscrits au nombre des rencontres multiples organisées pour les amateurs du genre musical, avant même le 30 avril, la Journée internationale du jazz instituée par l'Unesco depuis 2012.**

Voici cinq ans depuis que Kinshasa a commencé à fêter le jazz. Aussi, c'est de manière assez solennelle que se célèbre ce cinquième anniversaire depuis le 24 avril. En effet, à la suite du colloque tenu à l'Institut national des arts (INA) en fin de matinée et l'exposition de photos sur le jazz dans les soirées du 24 et 25 avril, le Centre Wallonie-Bruxelles (CWB) a pris le relais. La projection de Mantuila, un fou de la guitare de Michée Sunzu a reçu un public hétéroclite qui a fait bon accueil au portrait drôle et émouvant du grand jazzman François Mantuila, disparu avant la fin du tournage.

Depuis hier, c'est la musique qui est au programme. Cette soirée initiale consacrée aux shows de Vijana Jazz et Joe Kabongo, des jeunes talents prometteurs qui ont déjà un public fidèle. Le groupe Vijana Jazz, programmé en première partie, est apparu il y a deux ans sur la scène du CWB. Formé en 2016 par un groupe de copains, des élèves de l'Inas, l'école d'application de l'INA, ils ont manifesté une maturité qui a tôt fait de les propulser au devant de la scène professionnelle. Les habitués du centre culturel belge apprécient, à juste



Habacuc Mfundani, batteur, percussionniste, compositeur et arrangeur

titre, leur répertoire qui, en plus d'interprétations remaniées, comporte aussi des compositions personnelles. Succédant à Vijana Jazz, le guitariste Joe Kabongo, dit Phrasé, et son groupe Six Play valent le détour. L'organisation affirme qu'il « s'est imposé comme un incontournable du jazz congolais d'aujourd'hui. Malgré son jeune âge, il a très vite gagné la confiance des plus grands car, il fascine par son aisance et son talent en expérimentant un son extrêmement personnel ». Joe Kabongo a l'autre mérite d'avoir formé lui-même les musiciens de Six Play. Le répertoire du groupe créé en 2012 allie jazz, blues, pop

aux autres musiques du monde dans une sorte de salade appréciée des mélomanes.

## Le choix entre le CWB et la Halle de la Gombe

Ce 27 avril, les amateurs de jazz vont être face à un dilemme. Ils vont devoir faire le choix entre une virée au centre culturel belge ou à l'Institut français (IF), Halle de la Gombe, où est à l'affiche le batteur, percussionniste, compositeur et arrangeur Habacuc Mfundani. Les concerts prévus aux mêmes heures dans les deux lieux promettent d'être des moments de pure délectation. Comme la veille, la scène de Wallonie-Bruxelles accueillera deux

groupes ce début de week-end. Il s'agit de Tyson Meya & le Rainbow Band et Cojazz. En raison de cette double affiche, il semble que cette soirée sera plus longue que celle de la Grande Halle où se produira Habacuc et son New Wave jazz Band. Et donc, question de profiter au maximum de la soirée, les mélomanes pourraient la commencer à la Halle de la Gombe afin d'y découvrir les compositions du réputé batteur qui fait partie de la première génération jazz établie à Kinshasa. Le leader du New Wave jazz Band s'inspire des faits sociaux animant la ville chaude et mouvementée de Kinshasa et sa rythmique tient à un mélange d'airs traditionnels congolais et africains fondé sur l'harmonie et l'improvisation jazz. L'oreille ne devrait pas être privée de cette musique trépidante.

Il faut rappeler que la programmation du CWB entre dans le cadre de la célébration de la Journée internationale du jazz initié par l'INA et l'association à but non lucratif Jazz ya Kongo constituée de la crème des jazzmen kinois de la première heure. C'est sur le gâteau, les concerts constituent une partie du calendrier festif auquel sont associés les mélomanes, à côté notamment du colloque tenu à l'ouverture, le 24 avril, sur la pratique actuelle du jazz et ses perspectives ainsi que du master class organisé le 26 avril à l'INA.

Nioni Masela

## SANTÉ

## Un diner de plaidoyer pour soutenir la vaccination en RDC

**L'événement festif a réuni, le 24 avril à l'hôtel Beatrice, des opérateurs économiques des secteurs public et privé, notamment des banques, des télécoms et des brasseries, en présence des partenaires du ministère de la Santé publique, à savoir l'OMS, l'Unicef et Path.**

Le diner de plaidoyer a été organisé par le Programme élargi de vaccination (PEV) du ministère de la Santé publique, dans le cadre de la célébration de la 8e édition de la Semaine africaine de vaccination (SAV) qui se tient du 23 au 29 avril sur le thème « La vaccination, ça marche. Faites votre part ». Il a constitué un cadre d'interpellation pour les opérateurs économiques afin qu'ils s'approprient les activités de vaccination en vue de sauver des milliers de vies d'enfants congolais qui meurent des suites des maladies évitables. À cet effet, le gouvernement congolais, par le truchement du ministère de la Santé, à travers son PEV, a invité le secteur privé à s'engager dans l'appui de ses activités au niveau intermédiaire pour la mise en œuvre de la feuille de route de la RDC en rapport avec la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'immunisation.

Afin de matérialiser cette appropriation de la vaccination, il a été remis à chaque participant un bon d'engagement pour soutenir les interventions de la santé. Représentant son collègue de la Santé publique à ce diner, le ministre

de l'Environnement et développement durable, Amy Ambatobe, a indiqué lors de son discours que dans le souci de promouvoir et d'accroître le sensibilisation de la population congolaise aux maladies évitables par la vaccination, la RDC a saisi l'opportunité de la SAV pour mobiliser les ressources en faveur de la vaccination.

Pour sa part, le délégué de l'OMS a focalisé son intervention sur les données vaccinales dans le pays et les leçons à tirer. Il a invité la RDC au respect strict de son engagement tel que paraphé dans la Déclaration d'Addis-Abeba et de financer les campagnes de vaccination afin qu'elle ne soit pas le seul pays qui retarde l'éradication de la poliomyélite.

Quant à la directrice adjointe du PEV, Elisabeth Mukamba, qui a présenté la feuille de route pays de la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba, elle a déclaré que la mise en œuvre de ce plan nécessite la mobilisation d'une enveloppe estimée à 1 886 732 dollars américains. « La mobilisation de ces fonds permettra de donner accès à la vaccination à tous les enfants où qu'ils se trouvent », a-t-elle précisé. Toujours dans le cadre des activités de la SAV, il est prévu, ce 26 avril, une journée portes ouvertes au siège du PEV et dans les différents entrepôts de ce programme spécialisé.

Blandine Lusimana

## SEKELE YA BOMWASI

## La quatrième édition rend hommage à Lady S

**L'événement de l'association Kinoiseries se tiendra, le 1er mai, à Nkita lodge sous le signe de la sobriété et de la réflexion en ayant une pensée pieuse pour Sharon Elebe ma Motiyelo Apende qui en fut l'une des initiatrices.**



Sekele ya bomwasi : « Femme battante et non battue »

Les Kinoises sont invitées à se donner rendez-vous, la journée du 1er mai, à la quatrième édition de Sekele ya bomwasi (Secrets de femmes) sur l'avenue Nguma, à Ma Campagne. L'événement prévu de 9h à 19h à Nkita lodge, sur le thème « Femme battante et non battue », se tiendra autour de plusieurs sessions de discussions et conférences. Parmi les orateurs, l'on cite notamment le Dr Jean Lumbala, psychologue/sexologue. En rapport avec le thème du jour,

les participants suivront aussi des témoignages de personnes qui ont pu se sortir de cycles de violence. Ne pouvant faire l'impasse sur l'implication et l'apport remarquable de feu Sharon Elebe, décédée en octobre dernier, dans l'organisation de cette manifestation de son vivant, Kinoiseries a décidé de tenir la 4e édition de sa rencontre annuelle en rendant hommage « à celle qui a été l'un des piliers de cet événement ». C'est avec reconnaissance que l'association apprend au Courrier de Kinshasa que « la première édition de Sekele ya bomwasi avait été organisée chez elle ». Et de préciser : « Elle avait gracieusement offert son toit pour que les femmes inscrites puissent venir apprendre et se former ».

Ce n'est pas sans nostalgie que se tiendront les ateliers de cette année. En effet, les participantes aux deux éditions précédentes se souviennent du savoir-faire de la regrettée Sharon. Elle avait laissé ses marques lors des ateliers pratiques du matin, apprend-on. Ils avaient été tenus autour des thèmes essentiels sur le savoir-vivre en société, les entretiens ayant porté sur l'art de la table et comment recevoir. Les dames présentes y avaient appris, entre autres, à réaliser des hors-d'œuvre et des entrées. Ces ateliers, Sharon, surnommée Lady S, les avaient tenus dans le cadre d'un concept qui lui était cher, quitte à emmener les Kinoises à être des grandes dames, « Be a lady », n'était pas qu'un vœu pieux, elle le désirait et s'y attelait. Ainsi, outre l'occasion que lui offrait le cadre intimiste de Sekele ya bomwasi, elle donnait régulièrement des conseils de savoir-vivre, de bonnes manières et de décoration aux femmes sur le Net.

Par ailleurs, en marge de ce 4e Sekele ya bomwasi, Kinoiseries annonce qu'un éventail d'articles sera disponible à bas prix autour du vide-grenier qui sera organisé et qui passe pour une bonne occasion de faire de bonnes affaires. Le droit de participation à l'événement donne accès à la conférence mais aussi au buffet-lunch assorti d'une boisson et au cocktail final, fait savoir l'organisation.

N.M.

## HUMOUR

## Lubum Comedy club lance la saison 1 avec Ronsia

Désormais incontournable, le rendez-vous du dernier vendredi du mois au Balcon Salvibena accueille sur son plateau la star du stand-up kinoï, le RFI Prix Talents du rire et champion de la Coupe d'Afrique du rire (CAR).

Après un coup d'essai plutôt bien réussi, Benjamin Kahitare s'est résolu à lancer la saison 1 de son Lubum Comedy club. Fort du succès des quatre premières soirées expérimentales organisées de décembre à mars derniers, l'humoriste s'est résolu à faire en sorte qu'il « devienne l'évènement culte de la RDC ». Ce d'autant plus qu'il nourrit la grande ambition d'en faire, affirme-t-il, « une scène découverte pour accompagner l'essor d'un écosystème de la nouvelle génération d'humoristes africains ». Le passage de Ronsia Kukielukila sur le plateau du Lubum Comedy club est donc bien significatif.

En effet, le lauréat de la dernière CAR est une star incontestée qui brandit bien haut l'étendard de l'humour congolais. Les habitués du rendez-vous du Balcon Salvibena doivent s'attendre à un super show car l'invité de marque du 27 avril n'est autre que le mentor des Nyotas, le duo féminin venu de Kinshasa qui a égayé leur soirée du 30

mars.

L'évènement qui existe depuis quatre mois maintenant fait salle comble au point que l'organisation songe déjà à trouver un cadre avec une plus grande capacité d'accueil. Elle s'attend, d'ailleurs, à recevoir encore plus de monde que les autres fois à la faveur de la belle affiche qu'elle lui a préparée.

Hormis Ronsia qui a déjà posé ses valises à Lubumbashi depuis mardi, le public sera face à des humoristes de talent à l'instar du maître des céans, Benjamin Kahitare lui-même qui sera aussi de la partie avec Herman, Papy Kapend, Jackson Bukasa et Loic Satellite Nyembo. À cet effet, les Lushois sont invités à « découvrir les Gladiateurs de l'humour africain ».

Initiateur du Lubum Comedy club, Benjamin Kahitare a affirmé au Courrier de Kinshasa que la Saison 1 qui sera inaugurée le vendredi se tiendra dans « le cadre des préparatifs du Gala panafricain de l'humour dénommé « Africomédie » ». Il précise qu'il a, en vue, « d'organiser une manifestation internationale avec une quinzaine d'humoristes africains et européens au courant du deuxième semestre de 2018 ».

Nioni Masela



L'affiche du Lubum Comedy Club du 27 avril

## SUD-KIVU

## Les Fardc abattent le seigneur de guerre Kikukala

Leader des miliciens Raïa Mutomboki, le général autoproclamé Kikukala Wemba a été tué, le 22 avril, à Lutika-Milenge, lors des opérations militaires des forces loyalistes. Son décès est confirmé dans un communiqué du major Louis Claude Tshimwanga Sha-Lubo, porte-parole des Forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc) pour l'opération Sokola II Sud-Kivu. L'une des opérations militaires, précise-t-on, a été menée par le deuxième bataillon 3403 du régiment infanterie, sur l'axe Koze-Biangana. Deux miliciens Raïa Mutomboki sont tombés sur le champ de bataille et une arme AK47 récupérée par les forces loyalistes. Un autre assaut a été lancé à Lutika-Milenge où le seigneur de guerre Kikukala Wemba a été fauché, lui qui opérait à Shabunda avec sa milice.

Kikukala Wemba, redoutable dans ses actions, et sa milice sont cités comme responsables des attaques dans des carrés miniers, des viols, des pillages, des enlèvements et braquages. Sa mise hors d'état de nuire a été saluée par les notables de Shabunda qui louent le travail abattu par les vaillants militaires. Cependant, ils demandent aux Fardc de traquer aussi les Raïa Mutomboki Maheshe, Makombo Ntarumanga et tous les groupes armés qui sèment la terreur à Shabunda, territoire situé à environ 240 km de la ville de Bukavu.

Martin Engimo

## RELIGION

## La Comaco a organisé son symposium annuel sur la paix

La conférence s'est tenue sur le thème principal « Amour pour tous, haine pour personne », considéré comme la devise même de la communauté religieuse la plus active dans l'Islam.



Le représentant légal de la Comaco en RDC

Les assises de la Communauté musulmane Ahmadiyya (Comaco) ont eu lieu, le 21 avril, au centre Cinquantenaire à Kenge, dans la province du Kwango. Au cours de celles-ci, toutes les interventions ont rappelé que la Comaco, créée en 1989 en Inde, a pour doctrine la paix. La conférence a aussi défini les préceptes de l'Islam, tels que recommandés par le livre sacré de cette religion, le saint Coran. « L'Islam veut dire paix. Ainsi, tout fidèle musulman est appelé à pratiquer la paix dans tout ce qu'il fait », a insisté le représentant de la Comaco à Kenge, Ramazani Mbulungu, qui a présidé cette rencontre. Pour sa part, le représentant légal de la Comaco en RDC, l'amir Jama'at Sahib, a consacré son sermon sur la paix et le développement dans le monde ainsi que sur le pardon mutuel. Parmi les personnalités qui ont rehaussé de leur présence à ce Symposium, on a noté le ministre provincial de l'Éducation de la province du Kwango, Mbakata Diana Kule ; le représentant de la Commission nationale aux droits de l'homme, Mulumba Mpoyi ; et le représentant de l'Assemblée provinciale de Kwango. Ce symposium a été clôturé par une prière faite par le représentant

légal de la Comaco en RDC.

**La paix, rien que la paix.**

Dans toutes ses rencontres et dans toutes les occasions de parler de l'Islam au monde, la Comaco soutient que l'Islam est égal à la paix, la tolérance. Dans les différents discours, les responsables de cette communauté en RDC indiquent aussi que l'Islam signifiait la paix, la tolérance. Insistant sur le comportement que recommande l'Islam, ils font remarquer que, contrairement à ce qui est prôné par une certaine opinion, le kamikaze, l'État islamique, le Boko Haram, etc., sont des gens qui sont dans l'incompréhension et qui font la confusion dans les enseignements de l'Islam. « Tous ces actes n'ont rien à voir avec l'Islam et les enseignements de l'Islam », expliquent-ils, insistant sur le fait que l'Islam signifie la paix et que le prophète Mahomet n'a recommandé que la paix.

Lors de la dernière conférence annuelle de la Comaco tenue le 21 mai 2017, au centre culturel le Zoo à Kinshasa, tous les discours s'étaient focalisés sur l'obéissance aux préceptes du saint Coran, la justice et la paix, les droits et devoirs des uns envers les autres, la paix du

cœur, les bonnes œuvres, l'amour de la patrie, les préceptes de l'Islam eu égard à la loyauté et l'amour de sa nation, etc. La meilleure tranquillité, avait dit un orateur, était la paix du cœur. Pour cet ahmadi, si, par les moyens matériels, on ne parvient pas à acquérir la tranquillité, par la bonne relation avec Dieu, on a cette tranquillité. « Les leaders et les puissances du monde ne sont pas capables d'apporter la paix et la tranquillité. Mais Allah a promis, en ce temps nouveau, la sécurité et la paix », avait-il souligné, en martelant sur le fait que le chef spirituel de la Comaco, le cinquième Calife Hazrat Masroor Ahmad, appelle à partager le message de la paix et la justice à travers le monde. Appelant les ahmadis à l'obéissance aux versets du saint Coran, ces discours ont, en effet, rappelé aux membres de la Comaco que leur vie, leur famille, leur travail, leurs enfants, etc. étaient liés à l'obéissance. « Toutes les bénédictions résident dans l'obéissance. Nous devons obéir à notre imam, en suivant l'exemple du chameau qui, malgré la distance et la direction, reste soumis à son maître », avait-il notamment été dit.

Lucien Dianzenza



## APPEL À CANDIDATURE NUMÉRO 1

### Personnel de santé

#### •Poste d'infirmier(e)

Au sein des équipes éducatives et pédagogiques du 1er et du 2nd degré, placé sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement, le poste proposé comprend les tâches suivantes :

- Organiser les soins et les urgences ;
- Organiser le suivi infirmier des élèves ;
- Développer une dynamique d'éducation à la santé et à l'hygiène auprès des élèves, en concertation avec les équipes éducatives ;
- Favoriser l'intégration des élèves en situation d'handicap ;
- Conseiller le chef d'établissement en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de la sécurité au travail.
- Participer à la Commission Hygiène et Sécurité.

Le poste requiert le diplôme d'état d'infirmier(e) ou autre diplôme de santé.

Ce poste, sous statut de droit local est rémunéré selon le tableau indiciaire « Personnel de santé » de l'accord collectif en vigueur au Lycée Français SAINT EXUPÉRY.

**Contrat :** Poste à temps complet, contrat à durée indéterminé – CDI

**Droit applicable :** législation du travail congolaise.

Horaires de travail : Etablis en concertation par le chef d'établissement.

**Date de recrutement :** 31/08/2018

**Procédure de recrutement :** Le dossier sera constitué impérativement d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et de la copie des diplômes, formation, stage et tout autre document complémentaire. Ces documents seront remis sous pli, portant la mention Recrutement Lycée Français SAINT EXUPÉRY ou adressés à l'adresse suivante : daf@lycee-saintexbrazza.org, avant le mardi 22 mai 2018 à 12h00.

Les plis qui parviendraient au-delà de ce délai seront rejetés. De même que tous les dossiers incomplets.



## APPEL À CANDIDATURE NUMÉRO 3

### Personnel d'enseignement

#### •Poste de professeur des Ecoles

Au sein des équipes pédagogiques du 1er degré, placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice, le professeur des Ecoles prépare et enseigne aux élèves du premier degré, conformément au programme et instruction du Ministère de l'Education Nationale Français.

Le poste nécessite :

- Enseigner conformément au programme du ministère de l'éducation nationale français ;
- Préparer les séquences d'apprentissage ;
- Individualiser son enseignement afin de l'adapter aux besoins des élèves ;
- Evaluer régulièrement ;
- Maintenir un climat propice aux apprentissages ;
- Assister aux réunions pédagogiques ;
- Travailler en étroite collaboration avec les autres enseignants ;
- Participer à la vie de l'établissement.

Ce poste entend le niveau licence, maîtrise ou équivalent. Une expérience dans le domaine de l'enseignement des programmes français est déterminante.

Ce poste, sous statut de droit local est rémunéré selon le tableau indiciaire « Personnel d'enseignement et de documentation » de l'accord collectif en vigueur au Lycée Français SAINT EXUPÉRY.

**Contrat :** Poste à temps plein, CDD d'une année, renouvelable avant CDI.

**Droit applicable :** législation du travail congolaise.

**Date de recrutement :** 31/08/2018

**Procédure de recrutement :** Le dossier sera constitué impérativement d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et de la copie des diplômes, formation, stage et tout autre document complémentaire. Ces documents seront remis sous pli, portant la mention Recrutement Lycée Français SAINT EXUPÉRY ou adressés à l'adresse suivante : daf@lycee-saintexbrazza.org, avant le mardi 22 mai 2018 à 12h00.

Les plis qui parviendraient au-delà de ce délai seront rejetés. De même que tous les dossiers incomplets.



## APPEL À CANDIDATURE NUMÉRO 2

### Personnel d'administration

#### •Poste d'assistant(e) auprès du chef d'établissement

Au sein du secrétariat de direction organisé en pool (secrétariat du 1er degré, secrétariat de gestion) placé sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement, le poste proposé comprend les tâches suivantes :

- Secrétariat du chef d'établissement ;
- Accueil et information du public ;
- Inscription et suivi des dossiers élèves ;
- Gestion et suivi des dossiers des personnels enseignants ;
- Préparation et organisation des examens ;
- Traitement et archivage des courriers, dossiers et documents ;
- Information interne des personnels ;
- Gestion des bourses élèves.

Le niveau de formation requis est « BAC +3 » avec idéalement plusieurs années d'expérience sur un poste d'assistante de direction ou dans le domaine de la gestion administrative, ou « BAC » pour les personnes disposant d'une expérience confirmée.

L'usage de l'outil informatique est impératif. Le niveau B2 en anglais est apprécié. Le degré de confidentialité à ce poste est élevé.

Ce poste, sous statut de droit local est rémunéré selon le tableau indiciaire « Personnel d'administration » de l'accord collectif en vigueur au Lycée Français SAINT EXUPÉRY.

**Contrat :** Poste à temps plein, contrat à durée déterminé – CDD d'une année

**Droit applicable :** législation du travail congolaise.

**Horaires de travail :** Lundi au vendredi : 07h30-13h00 15h00-18h00 – Mercredi 07h30-13h00.

**Date de recrutement :** 04 juin 2018

**Procédure de recrutement :** Le dossier sera constitué impérativement d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et de la copie des diplômes, formation, stage et tout autre document complémentaire. Ces documents seront remis sous pli, portant la mention Recrutement Lycée Français SAINT EXUPÉRY ou adressés à l'adresse suivante : daf@lycee-saintexbrazza.org, avant le mardi 22 mai 2018 à 12h00.

Les plis qui parviendraient au-delà de ce délai seront rejetés. De même que tous les dossiers incomplets.



## APPEL À CANDIDATURE NUMÉRO 5

### Personnel d'enseignement

#### •Poste de professeur d'anglais

Au sein des équipes pédagogiques du second degré, placé sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement, le professeur d'anglais prépare et enseigne aux élèves du second degré, conformément au programme et instruction du Ministère de l'Education Nationale Français.

Le poste nécessite :

- Enseigner conformément au programme du ministère de l'éducation nationale français ;
- Préparer les séquences d'apprentissage ;
- Individualiser son enseignement afin de l'adapter aux besoins des élèves ;
- Evaluer régulièrement ;
- Maintenir un climat propice aux apprentissages ;
- Assister aux réunions pédagogiques ;
- Travailler en étroite collaboration avec les autres enseignants ;
- Participer à la vie de l'établissement.

Ce poste entend le niveau master 1 ou master 2. Une expérience dans le domaine de l'enseignement des programmes français est déterminante.

Ce poste, sous statut de droit local est rémunéré selon le tableau indiciaire « Personnel d'enseignement et de documentation » de l'accord collectif en vigueur au Lycée Français SAINT EXUPÉRY.

**Contrat :** Poste à mi temps – CDD d'une année, renouvelable.

**Droit applicable :** législation du travail congolaise.

**Date de recrutement :** 31/08/2018

**Procédure de recrutement :** Le dossier sera constitué impérativement d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et de la copie des diplômes, formation, stage et tout autre document complémentaire. Ces documents seront remis sous pli, portant la mention Recrutement Lycée Français SAINT EXUPÉRY ou adressés à l'adresse suivante : daf@lycee-saintexbrazza.org, avant le mardi 22 mai 2018 à 12h00.

Les plis qui parviendraient au-delà de ce délai seront rejetés. De même que tous les dossiers incomplets.



## APPEL À CANDIDATURE NUMÉRO 2

### Personnel d'enseignement

#### •Poste de professeur de Sciences Economiques et Sociales

Au sein des équipes pédagogiques du second degré, placé sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement, le professeur de Sciences Économiques et Sociales prépare et enseigne aux élèves du second degré, conformément au programme et instruction du Ministère de l'Education Nationale Français.

Le poste nécessite :

- Enseigner conformément au programme du ministère de l'éducation nationale français ;
- Préparer les séquences d'apprentissage ;
- Individualiser son enseignement afin de l'adapter aux besoins des élèves ;
- Evaluer régulièrement ;
- Maintenir un climat propice aux apprentissages ;
- Assister aux réunions pédagogiques ;
- Travailler en étroite collaboration avec les autres enseignants ;
- Participer à la vie de l'établissement.

Ce poste entend le niveau master 1 ou master 2. Une expérience dans le domaine de l'enseignement des programmes français est déterminante.

Ce poste, sous statut de droit local est rémunéré selon le tableau indiciaire « Personnel d'enseignement et de documentation » de l'accord collectif en vigueur au Lycée Français SAINT EXUPÉRY.

**Contrat :** Poste à temps plein – CDD d'une année.

**Droit applicable :** législation du travail congolaise.

**Date de recrutement :** 31/08/2018

**Procédure de recrutement :** Le dossier sera constitué impérativement d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et de la copie des diplômes, formation, stage et tout autre document complémentaire. Ces documents seront remis sous pli, portant la mention Recrutement Lycée Français SAINT EXUPÉRY ou adressés à l'adresse suivante : daf@lycee-saintexbrazza.org, avant le mardi 22 mai 2018 à 12h00.

Les plis qui parviendraient au-delà de ce délai seront rejetés. De même que tous les dossiers incomplets.



## APPEL À CANDIDATURE NUMÉRO 6

### Personnel d'enseignement

#### •Poste d'intervenant(e) en langue anglaise

Au sein des équipes pédagogiques du second degré, placé sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement, l'intervenante en langue anglaise co anime avec les professeurs de langue les séquences proposées aux élèves du second degré, conformément au programme et instruction du Ministère de l'Education Nationale Français. Garant de l'authenticité de la langue, il peut en souligner, les contrastes, les variétés, les accents selon son pays ou sa région.

Le poste nécessite :

- De développer l'entraînement de la pratique de l'oral des élèves ;
- De participer à l'animation des clubs ou tables de langue anglaise ;
- De travailler en étroite collaboration avec le professeur coordonateur de langue anglaise ;
- De s'inscrire dans l'ensemble des projets de langue portés par l'établissement

Ce poste est proposé à un natif ou une native de langue anglaise. Une expérience dans le domaine de l'enseignement sera appréciée.

Ce poste, sous statut de droit local est rémunéré selon le tableau indiciaire « Personnel d'enseignement et de documentation » de l'accord collectif en vigueur au Lycée Français SAINT EXUPÉRY.

**Contrat :** Poste à mi temps – CDD d'une année.

**Droit applicable :** législation du travail congolaise.

**Date de recrutement :** 31/08/2018

**Procédure de recrutement :** Le dossier sera constitué impérativement d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et de la copie des diplômes, formation, stage et tout autre document complémentaire. Ces documents seront remis sous pli, portant la mention Recrutement Lycée Français SAINT EXUPÉRY ou adressés à l'adresse suivante : daf@lycee-saintexbrazza.org, avant le mardi 22 mai 2018 à 12h00.

Les plis qui parviendraient au-delà de ce délai seront rejetés. De même que tous les dossiers incomplets.

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
DE L'INDUSTRIE ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité- Travail- Progrès

## JOURNEE MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

### Message du ministre d'Etat, ministre de l'économie, de l'industrie et du portefeuille public à l'occasion de la journée mondiale de la propriété intellectuelle

•Chers compatriotes

•Mesdames et Messieurs

Chaque année, le 26 avril, la communauté internationale célèbre la journée mondiale de la propriété intellectuelle.

Cette célébration a pour objet de sensibiliser le public à la contribution de la propriété intellectuelle dans la promotion de la créativité et de l'innovation technique.

Cette année, la journée mondiale de la propriété intellectuelle magnifie le génie, l'ingéniosité, la curiosité et le courage des femmes dont l'œuvre contribue efficacement à la construction et l'amélioration du monde.

C'est à cet égard que le thème de la présente édition met l'accent sur : « Innovation et créativité : les femmes, moteur du changement ».

•Chers compatriotes

•Mesdames et Messieurs

En matière de création, qu'il s'agisse de cinéma, d'animation, de musique, de mode, de design, de sculpture, de danse, de littérature ou encore d'art, les femmes font preuve d'innovation et repoussent sans cesse les limites de l'art et de l'expression créatrice, en offrant au monde de nouvelles perspectives et de nouvelles connaissances.

Partout à travers le monde, un grand nombre de femmes contribuent au changement et sont source d'inspiration pour toute l'humanité. Leur détermination est un exemple pour tous et les résultats qu'elles obtiennent sont un héritage inestimable pour toutes les jeunes filles qui aspirent à devenir des inventrices et des créatrices de demain.

Le génie n'a ni âge, ni sexe, ni frontière.

Le Congo notre pays est signataire de nombreux traités et conventions relatifs à la protection des droits attachés à la

création, et plusieurs congolaises se sont déjà illustrées dans ces différents domaines.

A titre d'exemple, les créations, telles que la poudre pour lessive à base de carapaprocera, le lait de courge, le dispositif de malaxage de la farine de manioc pour handicapés physiques des membres inférieurs, les objets d'ornements et la marque de produits Axek ont été réalisées par des inventrices congolaises, qui méritent l'admiration de tous.

Le Gouvernement congolais a pris la mesure de cet enjeu international du droit des créateurs de disposer et tirer profit de leurs œuvres. C'est à ce titre qu'un prix dénommé : « Prix du Président de la République pour l'invention et l'innovation technologique » a été institué.

•Chers compatriotes

•Mesdames et Messieurs

Dans un monde où la croissance économique des pays dépend de plus en plus de la créativité et des connaissances, nous devons accorder une attention et une place grandes à la créativité et à l'innovation pour promouvoir la recherche, afin de faire profiter à notre pays le génie créateur de ses fils.

Plus que jamais auparavant, les femmes occupent des postes de direction et font entendre leur voix dans le monde de la science, de la technologie, des affaires et de l'art. Par l'effort de tous, les femmes et les hommes renforcent le pouvoir d'action de l'humanité ainsi que leur capacité à enrichir notre patrimoine culturel commun en mettant au point des solutions efficaces pour réduire la pauvreté, promouvoir la santé publique et préserver l'environnement

Vive la propriété intellectuelle !

Vive la 18ème Journée Mondiale de la propriété intellectuelle !

**Je vous remercie.-**



## Communiqué de presse

Le 17 avril 2018,

Les Sociétés beIN MEDIA GROUP LLC, propriétaires des Chaînes beIN SPORTS, s'associent avec CANAL+ INTERNATIONAL pour lutter contre la reprise illicite de leurs chaînes au Congo Brazzaville via l'opérateur PSTV.

Les chaînes appartenant au groupe beIN MEDIA GROUP LLC ne détiennent aucun droit de diffusion, quels que soient le mode et la langue de diffusion, au Congo. Par conséquent, **aucun opérateur y compris PSTV ne peut diffuser les Chaînes beIN SPORTS, quels que soient le mode et la langue de diffusion au Congo.**

La société beIN MEDIA GROUP LLC rappelle à cette occasion qu'elle n'a autorisé aucun opérateur de télévision à distribuer les Chaînes beIN SPORTS au Congo.

Dès lors, toute diffusion des chaînes beIN SPORTS au Congo constitue un acte de piratage au titre duquel la société beIN MEDIA GROUP LLC se réserve le droit de poursuivre ledit opérateur sur le plan judiciaire.



## LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DE DAECH

### Le décloisonnement de l'information et le partage de bonnes pratiques débattus à Paris

**Plus de soixante-dix pays, cinq cents experts et une vingtaine d'organisations prennent part à la conférence internationale sur le terrorisme « No Money for Terror » qui se tient du 25 au 26 avril, dans la capitale française.**

La première journée a été consacrée à l'échange entre les experts du renseignement, de la justice, des procureurs spécialisés, des enquêteurs et des institutions internationales. Le procureur de la République de Paris, François Molins, et le directeur de Tracfin, Bruno Dalles, ont décrypté les enjeux de la rencontre, lors d'une table ronde. Bruno Dalles a expliqué les objectifs de la conférence. Le premier étant de dresser un diagnostic sur l'évolution du terrorisme ainsi que ses sources de financement et le second consistant à établir une meilleure coopération pour anticiper les risques. Sachant que la menace terroriste est « globale », a précisé François Molins, qui a insisté sur « le décloisonnement de l'information, l'incitation des services des différents pays à une meilleure coopération pour obtenir une meilleure judiciarisation du renseignement » et le partage de bonnes pratiques.

Le directeur de Tracfin a martelé sur l'évolution des modes de financements de Daech, en contrôlant un territoire, en pillant l'or de Mossoul, en prélevant sur certaines activités économiques, notamment le coton, le pétrole, les biens culturels... avant de revenir sur « la clandestinité et des sources de microfinancements extérieurs », utilisant des collecteurs

de fonds, des banquiers clandestins. Le procureur de la République de Paris a noté deux vecteurs de financement de Daech : la zakat, la charité et la ghanima, le butin de guerre. Selon certaines estimations, les terroristes ont eu besoin de vingt cinq mille euros pour les attentats de janvier 2015 et environ quatre-vingt mille euros pour les attentats du 13 novembre. François Molins a insisté sur la recherche et le suivi de l'argent permettant d'identifier et de localiser des terroristes. Ainsi, trois cent vingt collecteurs auraient été identifiés dans le monde. Ils auraient reçu de l'argent en provenance de France.

Au-delà de l'aspect financier, quel est l'intérêt de la lutte contre le financement du terrorisme? Bruno Dalles a présenté le nouveau dispositif de Tracfin, la création, en octobre 2015, d'une division de lutte contre le financement du terrorisme, un renforcement des liens au sein de la communauté du renseignement, la sensibilisation du secteur privé (Banques, compagnies de transfert de fonds).

A en croire les services de renseignement, Daech détiendrait un butin de trois milliards d'euros. Cet argent serait le fruit de rackets de la population, de trafic d'êtres humains, des puits de pétrole et d'autres exploitations de richesse. Une partie de ce magot serait réinvestie dans des fermes piscicoles. En visite d'Etat aux Etats-Unis, le président Emmanuel Macron a déclaré : « Nous voulons réduire à néant le groupe Etat islamique ». Une preuve que ce groupe n'a pas été entièrement éliminé, bien qu'affaibli militairement.

Noël Ndong

## CENTRAFRIQUE

### Le chef de l'Etat sollicite le renforcement des Casques bleus

Soucieux de la recrudescence des actes de violence qui perturbent le retour de la paix dans son pays, le président Faustin-Archange Touadera a réclamé de nouveau, le 24 avril devant l'Assemblée générale de l'ONU, un appui supplémentaire de la Minusca.

« Nous lançons encore un appel au renforcement des effectifs de la Minusca par des contingents opérationnels et professionnels. Ceci, afin qu'ils agissent de manière plus offensive dans notre pays qui se trouve toujours largement sous la coupe de groupes armés », a déclaré le président Faustin-Archange Touadera. Il a indiqué que son pays souhaite que la mission de la force onusienne puisse passer du maintien de la paix à l'imposition de la paix. Une action qui permettra d'éviter de faire échec à la politique enclenchée au plan de la

consolidation et de la pérennisation de la paix en Centrafrique.

En effet, la déclaration du président centrafricain intervient quinze jours après les combats qui ont eu lieu dans son pays, opposant les milices et une patrouille de Casques bleus rwandais accompagnée des forces centrafricaines. Ces combats auraient occasionné la mort d'un casque bleu et de vingt-sept autres personnes. « De nombreux défis continuent de s'imposer en Centrafrique, notamment au plan sécuritaire. Cependant, nous renouvelons nos remerciements et notre gratitude aux Nations unies et à la Minusca pour son rôle incontournable qu'elle joue pour la sécurisation et à la protection de la population civile », a ajouté Faustin-Archange Touadera.

Par ailleurs, selon une source diploma-

tique s'exprimant sur la situation qui prévaut en Centrafrique, la Russie qui aurait bénéficié l'an dernier de la part de l'ONU d'une exemption de l'embargo sur les armes qu'elle allait fournir gratuitement à Bangui, aurait proposé de fournir également des Casques bleus.

« La République centrafricaine voudrait servir de modèle dans la réussite des efforts fournis par la communauté internationale. Les autorités centrafricaines n'ont du contrôle que sur une maigre partie du territoire national. D'autant plus, dans les provinces, plusieurs groupes armés s'affrontent toujours pour contrôler les matières premières, notamment le diamant, l'or et du bétail », a conclu le président centrafricain.

Rock Ngassakys

## G5-SAHEL

### Le Niger demande le déblocage de fonds

La nouvelle force militaire antidjihadiste a besoin du financement promis pour commencer réellement ses opérations, a affirmé l'ambassadeur du Niger à l'ONU, Abdallah Wafy, dont le pays préside actuellement cette nouvelle unité.

« Nous exprimons notre gratitude à l'ensemble des Etats membres (de l'ONU), particulièrement à ceux qui ont fait des annonces de contribution lors de la conférence de Bruxelles », en février, a souligné le diplomate, le 25 avril, lors d'un point presse à l'issue d'une réunion aux Nations unies sur la force G5-Sahel. Mais « il s'agit maintenant de faire en sorte que les fonds promis soient déboursés car la situation sécuritaire au Sahel ne fait que se dégrader, d'où la nécessité pour la force de commencer ses opérations militaires », a-t-il ajouté, avant d'indiquer espérer

un déblocage de fonds « dans les jours, les semaines à venir ».

Le secrétaire général adjoint de l'ONU pour les opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, a pour sa part appelé les Etats membres à concrétiser « leurs engagements pour mettre des ressources à la disposition de la Minusma et de la Force du G5-Sahel aussitôt que possible ». Il a notamment cité le projet de création de « six camps » au Mali qui doivent servir aux unités de la force G5-Sahel, censé devenir pleinement opérationnelle en milieu d'année et dont la mission est de lutter contre les groupes djihadistes dans la région du Sahel.

Un accord de soutien logistique a été conclu entre la Minusma et la force G5-Sahel, mais il n'est pas encore entré en vigueur, selon l'ONU. Le G5-Sahel, dont la création est poussée par la France,

doit comprendre à terme cinq mille soldats issus du Niger, du Mali, du Tchad, de Mauritanie et du Burkina Faso. Son coût est estimé, pour la première année, à quelque quatre cent quatre-vingts millions d'euros.

La force du G5-Sahel avait déjà mobilisé deux cent-cinquante millions d'euros de budget. L'objectif était de dépasser les trois cents millions. La communauté internationale avait promis, lors de la conférence internationale de Bruxelles, en février dernier, de soutenir la force conjointe du G5-Sahel à hauteur de quatre cent quatorze millions. L'Union européenne et ses Etats membres participeraient pour près de la moitié à ce financement. Même si les fonds sont débloqués pour un an, la question d'un financement pérenne se pose toujours.

Josiane Mambou Loukoula

#### SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE REPUBLIQUE DU CONGO

#### PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

#### INVENTAIRE PHYSIQUE ET COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS INDUSTRIELLES ET NON INDUSTRIELLES ET LA PRESENTATION D'UNE SITUATION BILANCIELLE AUDITEE ET CORRIGEE DE LA SOCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION D'EAU (SNDE) AU 31 DECEMBRE 2017

No de Prêt/Crédit/Don : IDA 47010 / IDA 55410 / BIRD 84450

No. de reference (selon le Plan de Passation des marchés): CG-PEEDU-20-CS-SFQC

Le Gouvernement du Congo a reçu un financement de la Banque mondiale et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Inventaire physique et comptable des immobilisations industrielles et non industrielles et la présentation d'une situation bilancière audité et corrigée de la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) au 31 décembre 2017

Les services de consultant (« Services ») comprennent trois volets principaux liés entre eux :

- La réalisation d'un inventaire physique et comptable des immobilisations industrielles et non industrielles de la SNDE au 31 décembre 2017;
- L'évaluation du patrimoine et mise à jour du fichier des immobilisations de la SNDE;
- La présentation d'une situation bilancière audité et corrigée de la SNDE au 31 décembre 2017.

L'Unité de Coordination du projet eau électricité et développement urbain (UC-PEEDU) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont la fourniture des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services en objet - Plaquette d'informations détaillées avec des références concernant l'exécution de contrats analogues dans le domaine du service public de l'eau d'envergure similaire.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Directives de 2011, actualisées en 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont

applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode Sélection Fondée sur la Qualification et le Coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures :

Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU)

Unité de Coordination du Projet PEEDU - 2ème étage du siège du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier - Brazzaville - République du Congo

Tél : +[242]055568787.

Email : pedu\_congo@yahoo.fr / mbouesso@yahoo.fr

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessus en personne, par courrier sous pli fermé en 4 exemplaires ou transmis par voie électronique à l'adresse ci-dessus au plus tard le lundi 14 mai 2018 à 14 heures (heure de Brazzaville).

#### Projet Eau Electricité et Développement Urbain

#### Maurice BOUESSO, Coordonnateur du PEEDU

2<sup>e</sup> étage du ministère de l'équipement et de l'entretien routier  
Brazzaville - République du Congo

Tél : [242]055568787.

Email : pedu\_congo@yahoo.fr / mbouesso@yahoo.fr

## DÉPARTEMENT DU POOL

## La Fondation Congo Assistance poursuit son action humanitaire

Lancé le 30 mars à Kinkala, le programme de distribution des vivres à la population du département s'est poursuivi du 24 au 26 avril dans d'autres localités, comme l'avait promis l'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou N'Guesso.

À la tête de la délégation, Michel Mongo, secrétaire général de la Fondation Congo Assistance (FCA), a effectué le déplacement du Pool et remis des vivres aux habitants d'Igné ; Ngabé ; Mayama ; Louingui ; Loumo ; Boko ; Mindounli ; Kindamba ; Vindza et Kimba. Parmi ces localités, celles d'Igné, Kinkala et Mindouli ont été choisies pour la cérémonie de remise des dons.

Ces présents, constitués essentiellement de riz, d'huile, de poisson salé, de lait, de sucre et de savon ont été remis aux sous-préfets des différentes localités, afin qu'ils procèdent, à leur tour, à la distribution aux bénéficiaires. Le



Les sous-préfets recevant un échantillon des dons / Crédit photo Adiac

préfet du Pool, Georges Kilébé, a exprimé sa gratitude à la première dame, présidente de la FCA, et manifesté l'enthousiasme qui l'anime face à ce « majestueux acte humanitaire

». Même son de cloche pour les sous-préfets de ces localités qui ont tenu à remercier l'épouse du chef de l'Etat pour ce geste. « Nous remercions la première dame du Congo,

présidente de la FCA pour ces dons. Pour la distribution, nous avons mis en place des commissions qui travailleront par rapport aux besoins de chaque vil-

lage et selon le nombre d'habitants car, il y en aura assez pour tout le monde. Ce don appartient à la population et je suis convaincu que mes collègues feront aussi la même chose afin que le partage soit équitable », a expliqué le sous-préfet de Loumo, Félix Samba Miantama.

Selon le calendrier établi par cette ONG, la population de Goma tsé-tsé et de Mbanza ndounga recevra les vivres, le 27 avril, à Brazzaville.

Rappelons que la présidente de la FCA a séjourné à Kinkala où elle a offert, le 30 mars, des dons de diverses natures à la population des treize districts du Pool. Cette action humanitaire traduit sa volonté de couvrir tout le département du Pool en vivres et autres produits de première nécessité.

Yvette Reine Nzaba

## HANDICAP VISUEL

## Un plaidoyer pour le livre audio

L'écrivain Jean-Blaise Bilombo Samba, devenu malvoyant en 2011, a émis le 26 avril, le souhait aux autorités de produire des livres audio afin de lutter contre l'analphabétisme des personnes vivant avec une déficience visuelle.



L'écrivain Jean-Blaise Bilombo Samba présidant les travaux (Adiac)

La défense des droits à l'éducation en faveur des personnes vulnérables a été faite lors de la conférence-débat organisée par l'Association nationale des aveugles et déficients visuels du Congo (ANADVC), en partenariat avec le Centre d'information des Nations unies à Brazzaville.

La rencontre s'inscrivait dans le cadre de la Journée internationale du livre, commémorée le 26 avril de chaque année dans le monde. Sur le thème « Accès des aveugles et déficients visuels au livre : cas du livre avec l'expérience de vues et voix au Canada », les participants ont suivi un exposé présenté par l'écrivain Jean-Blaise Bilombo Samba.

L'orateur a partagé son expérience qui l'a basculé dans l'univers de malvoyant ainsi que celle vécue à l'institut « Vues et voie » de l'association canadienne. Selon lui, le livre audio est un outil vital et primordial pour un aveugle. Il avait accédé à ce genre d'outil après son

absence au salon du livre de Paris en 2012. « Le livre et la lecture sont comme un moyen de savoir et de culture permettant de sortir de l'oralité. Le plaidoyer fait aux autorités pour la production des livres audio consiste à promouvoir le retour des malvoyants sur la scène sociétale et à avoir une vision transversale », a-t-il dit.

Jean-Blaise Bilombo Samba a, en outre, déploré la discrimination et les nombreuses difficultés que vivent les personnes déficientes visuelles dans la vie sociale. Parmi celles-ci, figurent le rejet des aveugles par la société et la famille ; l'analphabétisme ; l'illettrisme ; la pauvreté.

Rostand Sita, chef de bureau au ministère des Affaires sociales, a donné une seconde communication sur le thème « Le cas du livre braille avec le vécu des membres de l'ANADVC ». Il a défini l'historique du braille ainsi que les avantages de cette écriture technique.

Le braille, a-t-il expliqué, contribue au meilleur épanouissement social et s'est étendu aux lettres de l'alphabet, chiffres, notations mathématiques et à l'informatique. Les avantages sont au niveau de la lecture et l'écriture, la mise des étiquettes sur des objets, la recherche de l'emploi, la liste n'est pas exhaustive.

L'échange a porté sur la rareté des livres en braille, les difficultés d'accès à l'écriture braille, la mauvaise utilisation des personnes malvoyantes dans les administrations, le manque d'école de formation, la suppression de la filière de formation des enseignants de ces écoles spécialisées et bien d'autres.

Notons que cette conférence-débat s'est déroulée en présence de la Représentante de l'Unesco au Congo, Ana Elisa de Satana Afonso, ainsi que du conseiller du chef de l'Etat à la Culture et arts, Lydie Pongault. Ana Elisa de Satana Afonso a déga-gé l'importance du livre, indiquant qu'il contribue à l'épanouissement personnel d'un individu, au changement social et à l'environnement paisible.

Lydie Pongault a, pour sa part, assuré les malvoyants de la prise en compte de leur doléances. « Ma présence a permis de me rendre compte de tout ce qui a été souligné comme manquements. Tout ceci est parfois dû au manque d'information à notre niveau », a-t-elle assuré.

L'Association nationale des aveugles et déficients visuels du Congo est dirigée par Emmanuel Bati.

Lydie Gisèle Oko

## COOPÉRATION SANITAIRE

## Le Congo et le HCR veillent à la santé des réfugiés

Le représentant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) au Congo, Cyr Modeste Kouamé, s'est entretenu, le 26 avril à Brazzaville, avec la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo.



Cyr Modeste Kouamé et Jacqueline Lydia Mikolo

Au sortir de l'audience, le représentant de l'agence onusienne a indiqué : « Nous avons fait le point sur la situation sanitaire des réfugiés dans la Likouala ainsi que des déplacés internes (le cas du Pool) pour voir dans quelle mesure le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) peut intervenir ».

Les deux personnalités ont, par ailleurs, échangé sur le plan de contingence à diligenter en cas d'afflux. « Sur le plan de la réponse globale contre toute épidémie, nous avons été rassurés quant aux dispositions déjà prises par le Congo à travers le ministère de la Santé », a révélé Cyr Modeste Kouamé. La ministre de la Santé a, pour sa part, annoncé un déplacement dans le département du Pool dans les prochains jours. L'objectif étant de poursuivre la revitalisation des districts sanitaires afin de permettre aux personnes déplacées et celles qui reviennent progressivement dans leurs localités de bénéficier des soins de santé sur place avec l'appui du HCR. Son représentant a rassuré que la structure onusienne apportera son expertise. Le Congo et le HCR, selon lui, continueront à mutualiser leurs efforts pour relever les défis qui se présentent à eux.

Rominique Makaya

## SALON DU LIVRE DE GENÈVE

## Les quatrième assises de l'édition

Les séances de travail sur les journées professionnelles 2018 se déroulent les 25, 26 et 27 avril au Centre de congrès de Palexpo à Genève, la première étant consacrée à l'Afrique.



Sylvie Tsame

Maurice Kouakou Bandaman

En partenariat, entre autres, avec le Pavillon Lettres d'Afrique de Aminata Diop Johnson, les Assises de l'édition ont permis de mettre l'Afrique Francophone à l'honneur. Il s'agit, à l'issue de ces travaux, d'établir un pont avec la scène africaine présente au Salon du livre pour la quinzième année consécutive.

Pour Delphine Hayim, Chargée de projets culturels du Salon du livre de Genève, «L'Afrique c'est l'avenir ! C'est un marché jeune composé de potentiels lecteurs. Sa présence à cette édition répond également aux besoins de ce continent, à savoir l'accès au marché européen, l'acquisition de connaissances techniques et logistiques».

«Les éditeurs africains viennent pour apprendre. Ils refusent que l'on pleure sur leur sort», explique la Chargée de projets culturels. C'est un apprentissage comme l'a souhaité la présidente du Salon du livre de Genève, Isabelle Falconnier, dans son mot d'ouverture, une mise en contact éditeurs, libraires, bibliothécaires, auteurs et responsables politiques du livre «afin que l'on publie peut-être moins mais mieux, et surtout de manière consciente». Lors des allocutions officielles, Maurice Kouakou Bandaman, ministre de la culture de la Côte d'Ivoire, s'est montré en accord avec le programme sur le thème «Evolutions, défis et perspectives». Il a salué sa collaboration avec le Pavillon Lettres d'Afrique «pour encourager, grâce à l'émulation, les auteurs africains en participant aux différents salons du livre».

En clôture, José Margaret Ngo Nonga, sous-directeur de l'économie du livre du ministère des Arts et de la culture du Cameroun, et Sylvie Ntsame, des éditions Ntsame du Gabon et présidente de l'Alliance des éditeurs de l'Afrique centrale, se sont exprimés pour les expériences dans l'édition de leurs pays respectifs. Les Assises de l'édition suisse et francophone continuent au rythme de la thématique de la mutualisation de ressources entre les éditeurs.

Marie Alfred Ngoma, envoyé spécial à Genève

Camille Delourme

## MUSIQUE

« Nakendaki mobembo »  
de Hardi-Vins Bona sur le marché

L'opus contient dix chansons, dont le titre phare est « Nakendaki mobembo ». Présentement, l'artiste est en phase de réalisation des clips.

Hardi-Vins Bona vient de mettre sur le marché de disque un opus de dix titres. Il s'agit de La force tranquille ; Mère Clotilde ; Meridio ; Nakendaki mobembo ; Bolingo ya mbongo ; Amour Lauriane ; Eriçia Sayimine ; Jolie comme Maria ; Caroline Mariam et Sans famille.

En attendant la finition totale des clips, les mélomanes de tous bords peuvent déjà savourer sa musique sur YouTube avec des vidéos des chansons comme Sans famille et Nakendaki mobembo.

Artiste doté d'une voix douce, ce fils du quartier Mawata, à Pointe-Noire où il est né, est décidément sur les traces des grands. Son style musical s'apparente à celui des grands ou mieux est à cheval entre deux générations, celle des années 1980 et celle de nos jours.

En effet, Hardi-Vins Bona a été influencé par des artistes tels que Papa Wemba, Défao, Bozi Boziana et Koffi Olomide. La chanson Caroline Mariam qu'il a composée pendant qu'il était dans le coma sur son lit de l'hôpital, à l'époque où il était encore jeune lycéen, en classe de première, en est une belle illustration. C'est maintenant qu'il vient de le mettre sur support. « Je viens sur le marché du disque avec des thèmes



Hardi-Vins Bona

et des mélodies que, j'espère, seront appréciés favorablement par toutes les couches sociales. La plupart de ces chansons sont romantiques. J'ai ramené les mélomanes dans les vieux souvenirs des années 1980 avec la danse «Tchiamba batila» des sapeurs que Papa Wemba avait mise en exergue », déclare ce parolier de la chanson. Nakendaki mobembo est le deuxième opus de Hardi-Vins Bona, après celui lancé en 1996 qui a été porté par la presse musicale de la Côte d'Ivoire, alors qu'il était étudiant à l'École nationale supérieure de la statistique de l'économie appliquée, à Abidjan.

Le titre phare est une histoire des

hommes qui voyagent mais ne reviennent plus rejoindre leurs épouses, parce que mariés à l'étranger ou encore, une fois revenus au pays, trouvent leurs femmes dans les bras des autres.

Signalons que cet album, enregistré au studio DM Records, a connu la participation de certains grands noms de la nouvelle génération de la musique congolaise, tels que Setho, Kerson, Papy Bastin, Six vitesses, Thierry, Walo Bostino Boss (imitant Debaba), Bobocha Jaguar (de l'orchestre Dolisiana), Masaki, Espe Bass et de l'animation de Zaparo de guerre (animateur de l'orchestre Extra-musica).

Bruno Okokana

★★★★ HOTEL AFRICA ★★★★★  
PRESENTE  
UN SPECTACLE DINATOIRE MUSIQUE ET COMEDIE

TOUS LES VENDREDIS  
À PARTIR DU  
**27 AVRIL**  
19H00

INÉDIT  
AU CONGO

JUNIOR DE MAT  
BRAZZA COMEDY SHOW

DJOSON PHILOSOPHE  
SUPER NKOLO-MBOKA

15 000 FCFA LE REPAS GASTRONOMIQUE  
CONGOLAIS ET FRANÇAIS

Sur réservation  
22 260 0103

41, Rue KOUYOU-Arrêt BATEKE / Croisement avenue de la paix.  
Hotel-Africa-844662799029571 @HTELAFRICA1 www.hotelafrika-congo.com

## « GOURMANDISE POETIQUE »

## Déclamation de poèmes

Poète à l'honneur:

Jean Blaise Bilombo Samba

Participants:

Poètes confirmés et poètes en herbe

Vendredi: 27 avril 2018

Heure: 15h00

Lieu:

Librairie Les Manguiers –

Les Dépêches de Brazzaville – Mpila

Entrée libre



## CONGO-LIBERIA

# Le président George Weah en séjour à Brazzaville

Le chef de l'Etat libérien est arrivé le 26 avril dans la capitale congolaise pour une visite de soixante-douze heures.

Le président George Weah a été accueilli à l'aéroport international Maya-Maya par son homologue congolais, Denis Sassou N'Gusso. Les deux personnalités vont échanger sur les questions liées à la coopération bilatérale, à l'actualité africaine et internationale.

Lors de son investiture en janvier dernier, le chef de l'Etat libérien avait invité son homologue congolais à effectuer le déplacement de Monrovia.

Ancien footballeur, George Weah a succédé à Ellen Johnson Sirleaf qui a présidé le Liberia durant deux mandats, devenant ainsi la première femme cheffe d'Etat en Afrique. Avant d'être porté à la tête de son pays, George Weah était sénateur.

La Rédaction



Les présidents Denis Sassou N'Gusso et George Weah à l'aéroport Maya-Maya

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Les Etats-Unis envisagent d'accompagner les jeunes de la Sangha

Dans la perspective de l'organisation des Journées d'opportunités économiques de la Sangha (JOES) que Ouesso va abriter en 2019, le député de la deuxième circonscription de cette ville, Léonidas Carrel Mottom Mamoni, a eu le 24 avril des entretiens avec l'ambassadeur américain au Congo, Todd Haskell.



Léonidas Carrel Mottom Mamoni et Todd Haskell au siège de l'ambassade des Etats-Unis au Congo (Adiac)

Au cours des échanges, l'élu de Ouesso 2 a présenté le projet à son interlocuteur. Il a été question, pour les deux personnalités, d'explorer les possibilités de coopération entre l'ambassadeur des Etats-Unis au Congo et les jeunes de la Sangha, réunis au sein de l'association Idées et rêves de la Sangha, porteuse du projet. En outre, Léonidas Carrel Mottom Mamoni a sollicité l'appui de cette ambassade dans le cadre de la formation des jeunes de son département dans différents métiers tels que l'exploitation forestière, l'agriculture, l'élevage. Un accent particulier a été mis sur la culture du cacao, un des secteurs en essor dans cette partie du pays. Par ailleurs, le député de Ouesso 2 a exprimé le vœu de voir les Etats-Unis soutenir le développement de ce secteur d'activité, avant de plaider pour leur apport dans l'organisation des JOES. Ces journées, a-t-il dit à l'ambassadeur, seront un cadre de réflexion sur les potentialités économiques susceptibles de booster le développement du département et l'économie congolaise.

En s'inscrivant dans le cadre de la coopération décentralisée, levier des économies locales, le diplomate américain a félicité Léonidas Mottom Mamoni pour son engagement et ses initiatives en faveur de la diversification de l'économie et la formation des jeunes.

C'est ainsi qu'il s'est engagé à accompagner le projet des JOES en promettant une visite prochaine dans la Sangha. Todd Haskell a réitéré son soutien à cette initiative qui intègre parfaitement la vision de la coopération entre son pays et le Congo qu'il entend renforcer davantage.

Roger Ngombé

## TRANSPORT AÉRIEN

### Le Congo doté d'un centre de contrôle régional

La structure dont l'inauguration est prévue ce 27 avril aura pour mission de permettre aux avions de rester en communication permanente avec la tour de contrôle, afin de suivre leur route sans risque de se perdre.

Le directeur général de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna), Mohamed Moussa, a livré l'information le 26 avril à Brazzaville, à l'issue d'une audience avec le ministre des Transports, Fidèle Dimou.

« Ce projet est le résultat des décisions prises par les ministres des Transports des pays membres de

l'Asecna. Après près de huit ans, il vient d'être achevé complètement tant en infrastructures qu'en équipements. J'espère que le Congo ouvrira d'autres nouveaux centres à partir desquels nous serons en mesure d'assurer la sécurité aérienne sur cette zone », a déclaré le directeur général de l'Asecna,

Outre le volet inauguration, les deux personnalités ont fait l'état des lieux de la situation de cette agence au Congo. Ils se sont félicités d'avoir réalisé des progrès importants. Récemment, l'Asecna a lancé le projet de construction de la tour de contrôle. Elle compte également démarrer, sous peu, la construction du bureau technique de cette tour.

L'Asecna a pour mission d'assurer la sécurité de la navigation aérienne sur les 16 000 000 de km<sup>2</sup> des Etats membres. Pour relever un tel défi, elle est en train de se doter des moyens techniques spécialisés. C'est dans cette optique qu'elle vient de développer un système de communication vaste constitué de cent vingt-huit stations terriennes implantées sur les quatre continents. Elle dispose désormais des équipements lui permettant de visualiser les avions. Cette année, l'Asecna a déjà rendu opérationnel le guidage radar des avions dans trois pays membres. Le Congo est l'une des prochaines cibles. A ce propos, une mission y arrivera sous peu pour une étude de faisabilité.

Lopelle Mboussa Gassia

## PÊCHE MARITIME

### Le Congo entend durcir sa réglementation

L'approche écosystémique est le nouveau concept que le gouvernement compte employer, à terme, pour garantir une pêche durable et permettre à celle-ci de contribuer à la diversification de l'économie.

Le récent forum sur l'agriculture, l'élevage et la pêche qui a réuni deux cents participants, surtout des cadres et experts du secteur, les organisations paysannes et les agro-industriels, a permis d'approuver, le 19 avril, un avant-projet de loi portant organisation de la pêche maritime en République du Congo. Le texte, encore à l'étude par des techniciens du ministère de tutelle, vise à moderniser et mieux encadrer le secteur.

Quatre types de pêche sont reconnus, à savoir la pêche scientifique, la pêche récréative, la pêche artisanale et la pêche industrielle. Pour le directeur général de la Pêche et de l'aquaculture, Benoît Claude Atsango, le choix de l'approche écosystémique de la pêche est une avancée en matière de gestion et de conservation des ressources halieutiques.

Contrairement à la pratique ancienne qui ne prenait pas en compte les aspects tels que la destruction des habitats, la pollution, l'aménagement des zones côtières..., la nouvelle approche écosystémique tente d'y remédier, en incluant la question environnementale. « La pêche écosystémique protège tous les éléments de l'écosystème naturel. Or, dans l'ancienne loi (n°2-2000 du 1er février 2000), cette approche n'y fi-

gurait pas », a indiqué Benoît Claude Atsango.

A en croire ce cadre de l'Etat, les activités de la pêche ne peuvent plus être considérées isolément mais plutôt dans un ensemble qui tient compte des interactions qu'elles entretiennent avec l'environnement et les autres activités humaines. C'est pourquoi, le projet de loi en cours d'élaboration aidera à dépasser les limites des méthodes d'évaluation de la pêche.

#### L'introduction d'un quota de pêche...

D'autres concepts de la pêche maritime, reconnus au niveau international, vont également apparaître dans la nouvelle réglementation nationale. Il s'agit de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN ou INDNR) ; l'assurance qualité pour protéger la santé des consommateurs des produits de la pêche et de l'aquaculture et leurs dérivés ; la création des récifs artificiels ; et surtout l'instauration d'un Total admissible de capture en ce qui concerne les quotas de capture. Cependant, le débat houleux qu'a suscité l'introduction de la nouvelle méthode d'attribution des quotas de pêche lors des consultations du 17 au 19 avril, à Kintélé, reflète la pertinence de la question. « Sans fixer

des quotas de pêche, ce serait de la pagaille et la ressource va prendre un coup », a renchéri Benoît Claude Atsango, ajoutant que cette innovation permet de protéger le potentiel exploitable encore non-déterminé.

Désormais, tout exploitant bénéficiaire d'un quota est tenu de l'épuiser au cours d'une année civile, sous peine de tomber en annulation automatique dès la clôture de la saison de pêche. Chaque navire capture selon les quantités minimales fixées par voie réglementaire. Lorsqu'il pratique une pêche mixte, portant à la fois sur les groupes d'espèces différentes, il lui est attribué un quota pour chaque groupe d'espèces visées.

#### Mais de quels moyens de contrôle dispose l'Etat ?

Malgré le durcissement des sanctions prévues dans le nouveau texte en cas d'infraction, rien ne garantit pour autant la mise en œuvre. « Si l'Etat ne dote pas d'assez de moyens humains, matériels et nautiques, tout ce que nous avons évoqué ne pourrait pas être appliqué », a insisté le directeur général de la Pêche et de l'aquaculture.

Il est tout de même mis en place un système de suivi, contrôle et surveillance, destiné à « prévenir, décourager et éradiquer » la pêche illégale ou INN. Celui-ci est composé d'agents assermentés de l'administration chargés de veiller à l'application de la loi.

Fiacre Kombo

## ANALYSE

## FMI/Congo : comment apurer les dettes intérieure et extérieure ?

Dans un papier/interview daté du mardi 22 août 2017, j'avais écrit que le Congo n'a pas « menti » car le mode d'évaluation de ses dettes intérieure et extérieure n'était pas correct. Le Fonds monétaire international (FMI) a affirmé que le Congo aurait caché l'ampleur de sa dette globale. Voici venu le temps des solutions pour le sortir de la crise financière liée à la baisse du prix du baril de pétrole mais aussi à la mauvaise gouvernance des fonds publics, comme le note le FMI dans son compte rendu après la mission qu'il a effectuée dans le pays.

Comme d'habitude, le président Denis Sassou N'Guesso va être tenu pour responsable de la crise financière. Il est président et, en accord avec le Premier ministre, les ministres sont nommés ainsi que les directeurs en charge des questions budgétaires, de l'amortissement de la dette et de la gestion des régies financières. Denis Sassou N'Guesso est président de la République mais il n'est ni ministre ni directeur central et il ne peut être partout. Tel que cela a été le cas à la conférence nationale souveraine dans les années 1990, le président assume en tant que premier magistrat mais il n'est pas, il faut le dire, responsable de la mauvaise gouvernance ou des turpitudes liées à la corruption. Ceci étant dit, comment aider le Congo à une réflexion et à une prise de décision concernant la sortie de la crise financière au niveau de l'évaluation de ses dettes intérieure et extérieure ? Une fois la méthode établie, quelles sont les préconisations de solutions possibles que l'on peut suggérer aux responsables politiques congolais en charge des données macro-économiques et financières du pays ?

## A propos de la dette intérieure

Concernant l'évaluation de la dette intérieure, le gouvernement a pris une sage décision en désignant les cabinets Ernst & Young et Cacoges en leur transférant un mandat de travail et de préconisation des solutions éventuelles. Tout en félicitant le gouvernement de cette initiative, il est absolument important que les responsables économiques possèdent des éléments d'analyse pour discuter de façon ferme avec les cabinets d'investigation financière. Etablir la dette intérieure signifie connaître de façon précise l'ensemble des engagements financiers et commerciaux de l'État vis-à-vis des entreprises résidentes. La part des ménages étant faible, c'est celle des entreprises qui est ici importante. Cette dette intérieure est définie par opposition à la dette extérieure qui représente la dette de l'économie congolaise à l'égard des autres pays du monde. La question est certes théorique mais surtout nécessite la pratique. L'État congolais doit opérer une différence entre les dettes typiquement commerciales et celles qui sont financières. Normalement, lorsque le budget ordonnance une dépense, l'entreprise privée a la capacité, grâce à l'avance de paiement, d'aller se refinancer auprès des banques. La banque finance les projets, l'État paye l'avance-démarrage, l'entreprise livre le projet et l'État solde la créance. Ce schéma a été rompu, il faut réintroduire de la confiance. Pour cela, il faut différencier les dettes commerciales et les dettes financières. Il faut créer une structure de rassemblement des dettes commerciales et financières et négocier avec les entreprises locales des modalités précises de remboursement de la dette intérieure par l'État. Il faut donc établir une hiérarchie entre les différents créanciers en fonction de l'importance de la dette. L'État congolais doit nommer un intermédiaire financier, une banque capable de mettre en place des solutions en fonction de la maturité, des taux et de la nature des contrats. Les typologies de la dette intérieure sont multiples et complexes. Les réponses sont donc fondées sur une différenciation en distinguant les intermédiaires capables de résoudre la dette commerciale ou la dette financière. Nous sommes là dans une dynamique de la résolution de la dette qui permet à l'État congolais d'avoir une lecture plus claire sur les conditions de remboursement de sa dette intérieure. C'est à l'aune de ce type de programme sur la dette intérieure que le conseil d'administration du FMI pourra annoncer, de façon significative, une position favorable en direction des autorités congolaises pour les décaissements futurs. Grâce à l'apurement de la dette intérieure, le Congo redeviendra crédible sur sa capacité à proposer un plan durable de relance crédible de l'économie.

## Gestion de la dette extérieure

L'endettement extérieur du Congo est une transaction économique naturelle qui a permis à l'État de bénéficier des fonds extérieurs pour promouvoir son développement. La dette extérieure prend de multiples formes, elle est souveraine parce que contractée par l'État congolais et par extension l'autre partie de la dette est formée par celle qui a reçu sa garantie. Les dettes publiques extérieures sont contractées auprès de trois catégories de créanciers : des créanciers privés (souvent bancaires ou investisseurs), des agences gouvernementales et des institutions financières internationales. Dans certains cas, on peut ajouter d'autres acteurs comme les États nations qui, par l'intermédiaire de structures spécialisées, participent à la mise des fonds à la disposition des emprunteurs. La crise de la dette que rencontre le Congo est liée aux difficultés de l'État à rembourser sa dette car il est dans l'incapacité de dégager, dans ses différents budgets, des excédents primaires qui ont pour origine la mobilisation des ressources fiscales et la maîtrise des dépenses publiques. On peut ajouter à cela un autre problème : la difficulté d'avoir une gestion claire des ressources issues des régies financières. Comment sortir de cette difficulté, sachant que toute dette extérieure, publique ou privée, est génératrice d'obligation de paiement en devises ? Le problème du Congo est que la baisse du prix du baril de pétrole, source de ses recettes d'exportation, diminue le taux de croissance de celles-ci. Ce taux de croissance bas est inférieur au taux d'intérêt payé sur la dette, ce qui accélère le processus de l'endettement et surtout de la solvabilité. Il faut donc opérer, de façon précise, une distinction entre la dette extérieure publique et la dette privée, et l'État congolais se doit de réfléchir avec les différents créanciers des modalités de remboursement. La diversification de l'économie est une solution de long terme qui permet d'apporter des ressources autres que celles liées à la vente du pétrole ; mais dans l'immédiat, il faut résoudre la question des dettes intérieure et extérieure. C'est à ce prix que le Congo pourra retrouver les chemins difficiles de la croissance inclusive.

Lucien Pambou,  
économiste, professeur d'économie et de sciences

## EDUCATION

## Les promoteurs des écoles privées se disent asphyxiés par des charges sociales



Le ministre Anatole Collinet Makosso s'entretenant avec Clobert Ibinda/Adiac

**Le président de la Convention nationale des promoteurs des écoles privées du Congo (Conapepco), Clobert Ibinda, a demandé, le 25 avril à Brazzaville, l'arbitrage du gouvernement, notamment du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, afin de trouver une issue aux taxes que les administrations publiques imposent à ces établissements.**

La première administration épinglée par les promoteurs des écoles privées est la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) qui leur exige de verser 24,28% chaque fin de mois à titre de cotisation sociale de leurs employés. En effet, dans cette somme, 20,28% reviennent à l'employeur et 4% au travailleur. Une situation qui n'arrange guère les responsables des écoles privées. « Nous avons quelques difficultés en ce qui concerne les administrations qui viennent dans nos écoles, notamment la Caisse nationale de sécurité sociale qui, avec raison, applique le code de la sécurité sociale, malheureusement, il est difficile à appliquer à notre niveau parce que la contribution patronale qui nous est exigée est difficile à avaler », a expliqué Clobert Ibinda à la presse. Selon lui, ce taux, comparé avec les autres pays voisins et même celui prélevé par la Caisse de retraite des fonctionnaires, est trop élevé. Cette situation mérite, a-t-il insisté, une attention particulière car des écoles ayant appliqué cela à la lettre se retrouvent avec des arriérés au niveau de la CNSS. « Lorsque nous essayons d'appli-

quer cela, c'est difficile avec les moyens qui sont les nôtres. Ils disent qu'ils appliquent justement les textes mais, la réalité sur le terrain ne nous le permet pas. Nous sommes venus faire part au ministre pour qu'il essaie de nous aider à regarder la question pour que cela ne soit pas seulement une question de la CNSS », a poursuivi le président de la Conapepco.

Les autres administrations incriminées sont les impôts, la police et l'Office national de l'emploi et de la main d'oeuvre (Onemo) qui veulent justement appliquer, elles aussi, les textes en vigueur qui ne seraient pas réalistes en fonction des problèmes de l'école privée congolaise. « On voit l'école privée de loin mais lorsqu'on l'approche, il y a des difficultés. Il suffit seulement d'aligner toutes ces charges : CNSS, impôts, Onemo, la police. Bref toutes les administrations qui demandent que nous puissions répondre financièrement à certaines obligations, cela vient asphyxier l'école », a prévenu Clobert Ibinda.

**Le recrutement des presta-**

**taires et bénévoles serait le mal venu?**

Le président de la Conapepco a, par ailleurs, posé au ministre Anatole Collinet Makosso le problème du personnel enseignant dans les écoles privées. D'après lui, avec le recrutement éventuel des bénévoles et des prestataires, il est fort probable que toutes les écoles privées se vident car la majorité des enseignants utilisés sont en attente de recrutement à la Fonction publique. En cas de recrutement massif, il y aura des vides au niveau des écoles privées, ce qui apportera, à coup sûr, une incidence sur le plan pédagogique d'autant plus que les promoteurs des écoles vont combler ces postes vacants en recrutant des gens qui ne sont pas forcément formés.

Le dernier sujet évoqué a porté sur la tenue, les 25 et 26 mai, du IV<sup>e</sup> congrès ordinaire de la Conapepco. « Nous avons demandé au ministre s'il peut nous accompagner. Pour nous, ce sera un moment du bilan et de regarder tous nos problèmes et peut-être projeter l'avenir. Cette rencontre avec le ministre a été un échange très fructueux. Il nous a donné des réponses satisfaisantes et ensemble, nous allons essayer de voir ce que nous pouvons faire pour continuer à garantir l'avenir de l'école privée », a conclu Clobert Ibinda.

**Parfait Wilfried Douniama**

## UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

## La scolarité centrale fait peau neuve

**Le ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua, accompagné des cadres de son administration, a visité le 25 avril, entre autres, la cellule informatique, les salles de saisie des données et des déclarations de recettes.**

L'objectif principal de la descente du ministre sur le terrain était de s'assurer que les équipements appropriés étaient mis à la disposition des utilisateurs pour que l'outil puisse être totalement au service des ambitions de modernisation et d'excellence que les autorités ont pour l'université.

Bruno Jean Richard Itoua a indiqué à la presse qu'il était très important, dans l'ordre d'excellence, que l'Université Marien-Ngouabi soit en peloton de tête et qu'elle reste exemplaire.

« Nous sommes vraiment dans l'un des endroits où l'on pourrait dire névralgique de l'université, parce que lorsque tout y est fait manuellement comme c'était le cas, sans y mettre de l'ordre, c'est aussi la porte ouverte à toutes les dérives et c'était important que ce lieu soit totalement fiable », a déclaré le ministre. Et d'ajouter : « Nous sommes heureux d'avoir bénéficié de la part de la coopération chinoise de ce don. Je crois que tout le monde sait ce que représente, dans une université en général, une direction centrale de la scolarité et des examens ; c'est vraiment le cœur de l'université en ce qui concerne la gestion des étudiants, principalement dans le volet accueil, inscription et le suivi des résultats des examens ».

Rimel Ngoulou, l'un des informaticiens évoluant au sein de cette structure, explique : « Lorsqu'un étudiant veut procéder à une inscription, il écrit au préalable au doyen de la faculté et ce dernier lui délivre une déclaration de recette qu'il présentera à la direction centrale pour le paiement. C'est à base de celle-ci que l'étudiant repartira au niveau de la faculté pour une transcription... ».

A noter qu'au cours de cette visite, le ministre a saisi l'occasion pour comprendre toute la procédure relative à l'acquisition des cartes et documents administratifs avec un accent particulier sur les spécificités de chaque étape sur une question spécifique. La capacité de délivrance est plus ou moins de cinq mille cartes par jour.

**Guillaume Ondzé**

## FOOTBALL

## Ghislain Tchiamas démissionne de La Mancha

L'entraîneur principal de l'actuel meilleur club ponténégrin a décidé de mettre fin à son contrat avec l'équipe, suite à sa retrogradation au poste d'entraîneur adjoint par le président du club, Éric Moandhalt. Dans un entretien avec Les Dépêches de Brazzaville, il a exprimé son désagrément.

La décision prise par Éric Moandhalt n'a pas plus à Ghislain Tchiamas dont le contrat avec La Mancha courait jusqu'au 26 novembre 2018. Ce dernier a préféré jeter l'éponge. « J'avais l'ambition de faire entrer l'équipe à la phase des poules. Mais mon projet a tourné à l'échec. C'est inoubliable. Je penserai à cela toute ma vie », a regretté Ghislain Tchiamas qui a expliqué que le climat entre lui et le club commençait à se dégrader depuis Brazzaville, avant le match aller-contre Vita Club.

De retour de Kinshasa, Tchiamas n'aurait plus sa fonction d'entraîneur prin-



Ghislain Tchiamas (Adiac)

cipal. « On a préparé le match retour contre Vita, le président a confié la tâche à mon actuel remplaçant, Jean

Marie Claude Kenzo. Il y a eu ingérence dans la composition de l'équipe. D'où le choix de Prince Mouandza à l'axe alors que j'avais mis ce joueur à l'arrière-droit depuis le début de la saison. Cela a été préjudiciable pour l'équipe. Et rapidement sur le terrain, on a pris cinq buts, parce que tous les ballons sont passés par là. Ce sont là les motifs qui m'ont conduit à prendre cette lourde décision, bien qu'elle fasse mal à certains mais cela valait la peine », a-t-il ajouté.

Soulignons qu'avant de rendre le tablier, l'entraîneur sortant avait reçu un courrier de son président qui le rétrogradait en tant

qu'entraîneur adjoint. Kenzo Jean Marie Claude a été donc nommé entraîneur principal du CS La Mancha. « Je ne pouvais pas concevoir que je sois commandé sur le terrain par quelqu'un qui est moins diplômé que moi. Aussitôt, j'ai rendu ma démission », a-t-il renchéri.

Ghislain Tchiamas souligne avoir légué au club un projet sportif écrit. « Ceux qui restent avec l'équipe pourront la conduire vers les objectifs que nous nous sommes fixés, notamment gagner le titre national cette année, ramener l'équipe en compétition africaine la saison prochaine et faire un bon parcours, un contrat qui était établi sur deux ans », a ajouté l'ex-entraîneur de La Mancha. Cependant, après cinq mois passés avec ce club, il garde de bons souvenirs car cette équipe qui l'a fait découvrir au public congolais.

Charlem Léa Legnoki

## SPORT DU TRAVAIL

## La ville océane accueille la marche sportive continentale

Le rendez-vous populaire continental, l'un des plus grands événements inscrits cette année dans le calendrier sportif ponténégrin hors stade, va se tenir le 29 avril à l'initiative de l'Organisation du sport du travail en Afrique (Osta) sur le thème « Marchons et préservons notre environnement ».

Les travailleurs des administrations publiques et privées évoluant dans la ville côtière vont se retrouver, le dimanche, pour une marche sportive sans esprit de compétition sur un parcours non chronométré. Ils vont parcourir une distance de 10 km, partant de la Bourse du travail en passant par le boulevard Mâ Loango jusqu'au complexe sportif de Pointe-Noire. Un moment convivial et sportif qui va leur permettre de réduire les douleurs articulaires tout en préservant l'entretien musculaire. Cette marche sportive sera l'occasion de mélanger les catégo-

ries d'âges et permettre aux seniors d'apprécier des moments de partage et de solidarité avec les plus jeunes. Joint au téléphone par Les Dépêches de Brazzaville, Milandou Safulei, premier vice-président de la Ligue départementale du Sport du travail à Pointe-Noire, a demandé à la population de prendre part massivement à cette activité physique, bénéfique pour la santé.

Il faut dire que la marche sportive se pratique à un rythme plus soutenu que la marche au quotidien, en faisant travailler le souffle, l'endurance et presque tous les muscles du corps. Elle a tous les avantages des autres sports comme le running ou le vélo, prévention du diabète et des maladies cardiaques, consommation d'énergie, etc. C'est l'un des sports les moins traumatisants pour le corps et les articulations. Notons que cette activité aura également lieu à Brazzaville, Dolisie et Ouessou.

Hugues Prosper Mabonzo

## ARTS MARTIAUX

## Lancement de la campagne de vulgarisation du sambo

Un stage de formation sur les nouvelles techniques de la discipline a été organisé, du 20 au 21 avril à Pointe-Noire, en présence du directeur départemental des Sports et de l'éducation physique, Joseph Biangou Ndinga.

Le stage animé par deux experts congolais de sambo, notamment Mes Rodrigue Andoka et Anderson Loubaki Kaya, a été initié par le comité congolais de cette discipline que dirige Arnaud Ndenguet. Il a réuni de jeunes entraîneurs et arbitres qui ont été édifiés sur les nouvelles règles, prélude au championnat d'Afrique de sambo qui aura lieu

en Tunisie, du 2 au 6 mai. Les deux experts avaient représenté le sambo congolais au stage international d'entraînement et d'arbitrage qui s'était déroulé du 2 au 8 avril, à Casablanca, au Maroc. En effet, cette séance de restitution des nouvelles règles de jeux permet aux jeunes techniciens et arbitres du sambo de les transmettre, à leur tour, aux pratiquants de cet art martial qui évoluent dans leurs clubs respectifs. Le président du comité congolais du sambo a profité de cette occasion pour lancer la campagne de vulgarisation de la discipline dans tout le pays.

Charlem Léa Legnoki

## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente  
Une sélection unique de la  
LITTÉRATURE CLASSIQUE  
(africaine, française et italienne)  
Essais, Romans, Bandes dessinées,  
Philosophie, etc.












**Un Espace culturel pour vos Manifestations**  
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces  
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



**Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso  
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville  
République du Congo**

**Horaires d'ouverture:**  
Du lundi au vendredi (9h-17h)  
Samedi (9h-13h)



MOTS FLÉCHÉS N°162

JEUX PROPOSÉS PAR rci-jeux.com

HARMO-NIEUSE	BERCEAU DE BATEAU	EXPATRIATION	ÎLE DE TUNISIE	LE PREMIER CORDON À COUPER	COUVERTS DE MIE	ÉMANATION DE L'ONU
FONDANT	APPAREIL À PETIT ÉCRAN	PARTIE DE L'ŒIL	SOSIE NATUREL	ANCIENNE CAPITALE DE LA RFA	CHEVALIER SINGULIER	
MISE EN JEU				VENTILÉ		
BRIN LONG						
	ARTICLE ÉTRANGER		CREUSÉE			
	SE FANA		COLLÉE À LA POËLE			
BOLET			FILS D'ADAM		ABRÉVIATION À ROME	
NOURRIT L'OIE DE FORCE			POSSÈDENT		RELATIFS AU VENT	
		ANIMAL VOISIN DU PHOQUE				FIBRE TEXTILE
FEUILLETANT UN BOUQUIN			CLASSÉ DANS LES VERTS			
LAC ÉCOSSAIS			IMITER LA RAINETTE			
		IL ARRIVE À LA SUITE D'UN TIC		GENDRE DE MAHOMET		LA PREMIÈRE FEMME DU MONDE
		SE SERT		POUR LE CHANCEUX		
AVANT L'ÉGYPTÉ ACTUELLE	ÉLÉMENT D'UNE CHÛTE		BUTTE			
	ABSORBENT					
		SALUT !			MILIEU AQUATIQUE	ON Y TRAVAILLE À LA CARTE
		HÉLÉ				
INCONTES-TABLE			ÉTAT BALTE			
PASCAL ABRÉGÉ			TOUT À FAIT TENDANCE			
	COURBÉS			CONTRI-BUTION		AVANCE D'ARGENT
	ONZE À LYON			ANCIEN ROYAUME ASIATIQUE		
ARPEUT DE TERRE			EST-SUD-EST		NEPTU-NIUM	
CACHÉS			CLASSE-MENT		TIR PAR-DESSUS	
			ÉPREUVE À MOTO			BAS DE GAMME
			C'EST AVANT MIDI			
ENLEVÉE	ROI DE SHAKESPEARE			ÉLEC-TRODE POSITIVE		
		C'EST BON !			TEL UN PIED DIFFORME	

SUDOKU N°162

>FACILE

	8	2				6	
		2	4		8	5	
			9	8		1	2
	9	3	6		5	7	
1	5					2	8
	6	7		1	2		4
4		8		9	5		
	7	1		3		2	
	3				7		8

>MOYEN

				5			
1		2		3	4	5	8
7				1	2	3	6
	8	5			1	4	
				2			
		3	4			1	5
3	6	7	4				2
	2	4	1	9		6	5
				8			

>DIFFICILE

		1	9				6
5		6	1		7	9	
	3				1	2	
					2	4	
2	7			3			1
		9	6				
	1	5					7
		2	3		1	5	9
4					6	2	

MOTS CROISÉS N°162

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

>HORIZONTALEMENT

1. Portait autrefois un canotier. - 2. Rapidement parcouru. Demi-douzaine. - 3. Soirées modernes. Passe sous silence. - 4. Sensibilité du photographe. Qui dure un an. - 5. Carotte ou navet. - 6. Enfant de Virginie. Fis la peau douce. - 7. Personnel réfléchi. Envoi intramuros. Xénon du chimiste. - 8. À cet endroit. Symbole du titane. Il est doté de solides mâchoires. - 9. Affirmé à tort. Mieux vaut ne pas en manquer. - 10. Un homme à chercher en permanence des histoires.

>VERTICALEMENT

A. Celles-là n'ont aucun point commun. - B. Large ouverte au col. Permet la soudure. - C. Énormes dégâts. Fait face à La Rochelle. - D. On s'y rend difficilement à pied. Collège anglais. - E. Un mot qui ouvre bien des portes. Les archives de la télé. - F. Initiales pieuses. Scorpion d'eau. Infinitif. - G. Célèbre inconnu. Fleur de jachère. - H. Fils d'Abraham. Place de grève. - I. Monnaie du Cambodge. Orientait. - J. Restée en dehors.

MOTS À MOTS N°162

Pour chaque ligne, en regroupant et en mélangeant les lettres des deux mots de quatre lettres proposés, composez un troisième mot de huit lettres.

- ① ROSE + LICE = C \_ \_ \_ \_ \_
- ② RADE + ECOT = \_ \_ \_ A \_ \_ \_
- ③ CERF + EPAR = \_ \_ \_ \_ \_ E \_ \_

SOLUTIONS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

MOTS FLÉCHÉS N°161

F	A	A	C	P	C
L	A	N	G	E	R
C	O	N	T	R	I
S	I	M	E	N	O
L	L	A	N	C	E
S	I	A	L	D	A
T	E	T	I	R	E
L	E	A	H	E	N
L	E	E	E	T	U
T	R	A	N	S	E
E	R	G	N	A	S
H	A	M	A	C	N
N	E	G	O	C	I
L	I	E	E	A	E
M	E	M	I	R	S
L	E	G	S	N	E

MOTS CROISÉS N°161

E	P	I	S	C	O	P	A	L	E
C	A	M	E	P	A	L	E	S	
H	I	P	S	E	R	I	N	E	
E	S	O	P	E	E	N	A		
L	T	A	M	I	S	E	R		
O	P	B	A	L	A	D	O		
N	O	N	S	T	O	P	U		
N	E	T	E	T	A	G	E		
E	G	O	S	E	P	A	L	E	
R	O	N	D	S	E	N	S	E	

SUDOKU N°161

6	2	7	3	1	8	4	5	9
4	3	1	9	5	6	8	2	7
5	8	9	7	2	4	6	3	1
2	1	6	5	3	9	7	8	4
9	4	3	6	8	7	2	1	5
8	7	5	2	4	1	3	9	6
3	9	2	4	7	5	1	6	8
7	6	8	1	9	3	5	4	2
1	5	4	8	6	2	9	7	3

7	8	4	3	2	9	6	1	5
5	2	9	1	4	6	8	7	3
3	1	6	5	8	7	2	4	9
2	6	8	4	3	5	7	9	1
9	3	7	2	6	1	4	5	8
1	4	5	7	9	8	3	6	2
4	7	3	9	5	2	1	8	6
8	5	2	6	1	4	9	3	7
6	9	1	8	7	3	5	2	4

1	5	2	9	4	7	3	6	8
4	7	3	8	6	5	1	2	9
9	6	8	2	3	1	5	7	4
2	1	9	6	7	8	4	5	3
6	3	4	1	5	9	2	8	7
5	8	7	4	2	3	6	9	1
7	2	1	5	8	4	9	3	6
3	9	5	7	1	6	8	4	2
8	4	6	3	9	2	7	1	5

MOTS À MOTS N°161

1/ RÉSOUDRE - 2/ THÉRAPIE - 3/ ÉNAMOURÉ.

## VIE DES INSTITUTIONS

# L'Ordre des architectes du Congo célèbre son 26<sup>e</sup> anniversaire

Créée par la loi n° 013/92 du 29 avril 1992, la structure dont le but est d'organiser, de promouvoir la profession et d'en contrôler l'exercice totalise cette année ses vingt-six ans d'existence. Une occasion pour le bureau actuel dirigé par Antoine-Beli Bokolojoué de faire le bilan à mi-parcours de la présente mandature.



Photo de famille (Adiac)

L'Ordre des architectes du Congo (OAC) qui est déjà dans la fièvre de la célébration de son 26<sup>e</sup> anniversaire se porte bien, selon ses animateurs. En effet, l'OAC a participé, dans le cadre de l'exercice de la profession, avec le ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'habitat, à l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'architecture et l'exercice de la profession d'architecte, modifiant et complétant la loi 013/92 du 29 avril 1992 portant création de cette institution. Cette loi qui intègre en même temps l'exercice de la profession et son organisation est jugée impérieuse pour cette structure. Ainsi, des décrets et des arrêtés ministériels sur le barème des honoraires et le contrat d'architecte devraient compléter ce texte. « Plusieurs autres actions ont été menées sur le plan interne. Le conseil national a entrepris un travail pour revoir nos textes car, certains de ces textes ne sont plus adaptés à la situation présente. Le conseil national a mis en place l'assurance architecte obligatoire avec l'assureur national qui est l'Assurance et réassurance du

Congo. La liste des actions n'est pas exhaustive », a indiqué Antoine-Beli Bokolojoué, précisant que l'ordre est auprès des institutions nationales le conseiller technique et esthétique concourant à améliorer la qualité du domaine bâti.

## Définir le statut des architectes à la Fonction publique

En vingt-six ans d'existence, l'OAC, une institution consultative de l'Etat (corps constitué), ne dispose pas d'un siège digne de son nom, à en croire ses dirigeants. C'est ainsi qu'ils sollicitent auprès des autorités, notamment du Premier ministre, chef du gouvernement, l'opportunité de disposer d'un espace bâti qui servira de repère et instrument de promotion, pour l'image de leur institution. L'autre doléance de l'OAC consiste à l'élaboration d'un projet de loi sur l'architecture et ses textes d'application. D'après des informations recueillies, cette loi qui devait être transmise depuis pour la saisine du Conseil des ministres a été mise à jour conformément aux dispositions du

décret portant nomination des membres du gouvernement. L'intervention du gouvernement pour diligenter la publication de ce décret et ses textes d'application sera donc la bienvenue. L'autre combat que mène l'OAC est relatif à la place et au statut des architectes dans la Fonction publique. « Les architectes fonctionnaires membres de l'OAC n'ont aucun statut en tant que corps de métier dans le registre de la Fonction publique. Ils sont intégrés comme ingénieur des travaux publics. Nous sollicitons aussi, à ce sujet, l'implication du Premier ministre pour régler le statut des architectes fonctionnaires auprès du ministère de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat », a souligné Antoine-Beli Bokolojoué.

L'OAC souhaite, enfin, la tenue d'une concertation permanente dans le domaine de l'architecture, la construction, l'urbanisme et de l'habitat en sa qualité de conseiller technique et esthétique du gouvernement.

Parfait Wilfried Douniama

## INVENTIONS

## Les progrès de la parité femme-homme encore insuffisants

Le constat a été fait par l'ONU, le 26 avril, tout en déplorant les disparités entre genres qui persistent malgré la hausse du nombre des inventrices dans le monde.

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi) révèle qu'au total des femmes figurent dans 31% de quelque 224 000 demandes internationales de brevet qu'elle a publiées en 2017. « Les demandes internationales de brevet sont un point de référence important pour évaluer l'activité en matière d'innovation dans l'économie mondiale contemporaine, et tout résultat inférieur à la parité complète entre les hommes et les femmes représente une occasion manquée », a indiqué le directeur de l'institution onusienne basée à Genève, Francis Gurry, cité dans un communiqué.

Les chiffres révélés par l'agence de l'ONU à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle représentent une hausse de 23% par rapport à la décennie précédente. « Nous célébrons aujourd'hui les réalisations en matière d'innovation et de créativité des femmes du monde entier qui, tout au long de l'histoire, ont repoussé les frontières de la connaissance et de la culture », a souligné Francis Gurry.

Selon les statistiques publiées par l'ONU, la Corée du Sud est la mieux classée en matière de parité, avec 50% des demandes internationales de brevet qui incluent au moins une inventrice. Ce pays est suivi par la Chine (48%), la Belgique (36%) et l'Espagne (35%). Viennent ensuite les Etats-Unis (33%) et la France qui sont presque à égalité.

L'Ompi énumère les secteurs qui comptent la proportion la plus élevée de femmes figurant sur les demandes internationales de brevet. Il s'agit notamment de la biotechnologie, des produits pharmaceutiques et de la chimie. Quant aux secteurs du génie civil, des moteurs, pompes et turbines ainsi que des éléments mécaniques, l'organisation note qu'ils arrivent en dernière position.

Nestor N'Gampoula

## BRIN D'HISTOIRE

## Ces oubliés et ces méconnus de l'histoire congolaise : la famille fout le camp et la société avec...

Dans le père est le pouvoir. Il incarne l'unité de la famille, produit pour la vie de la famille, surveille et punit quand il le faut. Dès qu'il est dans l'impossibilité d'assurer son rôle tutélaire, il est dépassé et sa maison devient le siège de la pagaille. Les enfants, au fond, ne sont que la continuité de leurs parents. « À mauvais parents, mauvais enfants ». Lorsqu'on se plaint aujourd'hui des méfaits de « bébés noirs », la responsabilité incombe en prime aux parents, donc à la société, à l'Etat incapable d'assurer un minimum vital à la population laissée-pour-compte du développement. Ce n'est pas par hasard que la violence a son siège, en France, par exemple, dans les banlieues déshéritées. On ne se bat plus en politique pour servir l'intérêt public mais l'intérêt personnel. Les contradictions entre les hommes politiques, depuis longtemps dans notre pays, repose sur le « Ôte-toi que je m'y mette ». Il y a quelques années, sans vergogne, un politi-

rien de ce pays déclarait : « C'est notre tour de bouffer ». Voilà à quoi se résume la politique dans ce pays.

À l'époque où les pères avaient le pouvoir dans leurs familles respectives, les enfants ne pouvaient pas être hors de la maison après 18 heures. En plus, la police faisait la ronde dans les quartiers. Elle arrêtaient les enfants non accompagnés. Le chef Kongo venait par son oppressante présence en appoint aux parents. Il y avait une vraie éthique policière. Aujourd'hui, aussitôt arrêtés, les petits voyous sont immédiatement relâchés. « La peur du gendarme a disparu ». Il est fréquent, dans les rues de notre pays, de voir l'attitude désobligeante des usagers de la route (taximen, chauffeurs de bus, et même certains particuliers) qui houspillent les forces de l'ordre. Ce qui ne se faisait jamais dans ce pays. Il y a une vraie faillite de l'Etat dans ses attributs régaliens.

Qu'est devenue la prison des jeunes qui existait dans la région de la

Bouenza ? C'était une véritable maison de correction.

Une vraie politique répressive, voilà ce qu'il faut dans le rétablissement de la conscience citoyenne, tout le reste, c'est du pipeau. Quitte à faire bondir les associations des droits de l'homme et autres droits de l'enfant. Si l'homme a des droits, si les enfants ont des droits, où sont les associations des devoirs de l'homme et des devoirs de l'enfant ? Ce qui permettrait de remettre les choses en perspective, dans la bonne perspective.

À mon époque, tout n'était pas parfait, c'est vrai, mais la bonne connexion entre le maître d'école et les parents d'élèves permettait d'anticiper les dérives. Le maître connaissait tous ses élèves. Les classes avaient, au plus, vingt-cinq élèves et non cent cinquante, comme aujourd'hui, faute d'une bonne planification de l'éducation. Dès que les parents étaient informés des incartades de leur rejeton, ils ajoutaient leurs coups à ceux déjà assenés par le maître à l'école.

Aujourd'hui, dès qu'un enseignant lève le petit doigt sur un enfant, il est brutalisé par les parents de ce dernier. Doit-on s'étonner, dans un environnement aussi permissif, que les enfants aient perdu les bons repères ? Rebelles au sein même de leur famille, doit-on s'étonner après que le laxisme dans la famille se retrouve dans la rue et se répercute dans la société ?

« L'école de Jules Ferry n'a pas été conçue pour favoriser la promotion des milieux populaires mais pour fabriquer la nation et les citoyens ». Manifestement, l'école congolaise qui en est l'héritière avait réussi ce pari, tout au moins, jusqu'à l'avènement de « l'école du peuple », une ineptie qui a démolie le système scolaire, source de la formation du citoyen. Résultat ? La délinquance juvénile et sénile est désormais un vrai fléau pour le Congo. Mais, sur ce sujet, aucun débat pertinent. Sans citoyen, tout effort pour le développement est vain. Les vrais héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Mfumu